

Diagnostic Environnemental Avant travaux

Restructuration d'un poste source
63 000 / 20 000 volts

SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58)



Dossier 6903723 - Septembre 2021



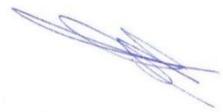
**ENEDIS - DR Lorraine
BRIPS GRAND EST
1, Rue Grange Frangy
71100 Chalon sur Saône**

CLIENT

NOM	ENEDIS – SR Lorraine
ADRESSE	1, Rue Grange Frangy 71 100 Châlon-sur-Saône
INTERLOCUTEUR	GRANDJEAN Michael MASSOT Fabrice

ECR ENVIRONNEMENT

DATE	INDICE	OBSERVATION / MODIFICATION	REDACTEUR	VERIFICATEUR
30/09/21	01	-	F.HUVELIN A.RAMBAUD	M.VERDET

REDACTEUR 1	REDACTEUR 2	RELECTEUR	RELECTEUR
			
Flora HUVELIN <i>Chargée d'études Environnement</i>	Alicia RAMBAUD <i>Chargée d'études Environnement</i>	Mélanie VERDET <i>Chargée d'affaires Environnement</i>	Anthony WOLTER <i>Chargé d'études Environnement</i>



SOMMAIRE

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	7
1 Présentation du projet.....	8
1.1. Le poste de Sainte-Parize au sein du réseau électrique	8
1.2. Le poste dans sa configuration actuelle	11
1.3. Les travaux envisagés.....	12
2 Etat initial de l'environnement.....	13
2.1. Milieu physique	13
2.1.1. Climatologie	13
2.1.2. Topographie	15
2.1.3. Géologie et pédologie	16
2.1.4. Eaux souterraines.....	17
2.1.5. Eaux superficielles	20
2.1.6. Risques naturels	21
2.2. Milieu naturel.....	22
2.2.1. Les espaces naturels remarquables	22
2.2.2. Zones humides	26
2.2.3. Continuités écologiques.....	27
2.3. Milieu socio-economique.....	28
2.3.1. Développement urbain	28
2.3.2. Contexte économique.....	29
2.3.3. Santé et cadre de vie.....	30
2.3.4. Contexte règlementaire	30
2.3.5. Sites et sols pollués	30
2.3.6. Risques industriels et technologiques.....	31
2.3.7. Projets existants et approuvés à proximité.....	31
2.4. Patrimoine et Perceptions du poste	32
2.4.1. Patrimoine culturel	32
2.4.2. Patrimoine archéologique.....	33
2.4.3. Patrimoine paysager	34
2.5. Synthèse des contraintes environnementales	36
3 Impacts potentiels Du projet sur l'environnement	37
3.1. Milieu physique	37
3.1.1. Climatologie et qualité de l'air	37
3.1.2. Topographie	38
3.1.3. Géologie et pédologie	38
3.1.4. Eaux souterraines.....	39



3.1.5. Eaux superficielles	40
3.2.6. Risques naturels	41
3.2. Milieu naturel	41
3.3. Milieu socio-economique	42
3.3.1. Développement urbain	42
3.3.2. Contexte économique	42
3.3.3. Santé et cadre de vie	42
3.3.4. Contexte règlementaire	44
3.3.5. Sites et Sols Pollués	44
3.3.6. Risques industriels et technologiques	45
3.3.7. Projets existants et approuvés	45
3.4. Incidences et mesures sur la paysage et perceptions	45
3.4.1. Patrimoine culturel	45
3.4.2. Patrimoine archéologique	46
3.4.3. Paysage et perceptions	46
3.5. Bilan des impacts avant mesures	47
4 Conclusion	55
5 Annexes	55



Liste des figures

Figure 1 : Localisation du site d'étude (Géoportail)	8
Figure 2 : Extrait du plan cadastral (cadastre.data.gouv).....	8
Figure 3 : Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Parize-le-Châtel (Mairie de Saint-Parize-le-Châtel).....	9
Figure 4 : Secteur environnant du site d'étude (Géoportail)	10
Figure 5 : configuration actuelle du site d'étude (Géoportail)	11
Figure 6 : Photo du site vue depuis le Nord.....	11
Figure 7 : Photo du site vue depuis le Sud-Ouest	11
Figure 8 : Plan de synthèse des aménagements projetés (Géoportail)	12
Figure 9 : Température et précipitations annuelles moyennes de la commune de Saint-Parize-le-Châtel (meteoblue.com).....	13
Figure 10 : Rose des vents de Saint-Parize-le-Châtel ces 30 dernières années (meteoblue.com)	14
Figure 11 : Contexte topographique (topographic-map.com)	15
Figure 12 : Profil altimétrique du site d'étude (Géoportail)	15
Figure 13 : Extrait de la carte géologique imprimée au 1/50 000ème de Sancoins (Infoterre.brgm.fr)	16
Figure 14 : Points d'eau recensés autour du site dans un rayon de 2km (Infoterre.brgm.fr)	18
Figure 15 : Variations du niveau d'eau au droit de SP1 d'août 2020 à décembre 2020 (ECR Environnement).....	19
Figure 16 : Eaux superficielles autour du site d'étude (géoportail.gouv.fr)	20
Figure 17 : ZNIEFF à proximité du site d'étude (Géoportail)	23
Figure 18 : Localisation des ZICO à proximité du secteur d'étude (Géoportail)	24
Figure 19 : Localisation des zonages Natura 2000 à proximité du site d'étude (Géoportail).....	25
Figure 20 : Zonage des zones humides potentielles environnantes du site d'étude (Sig.reseau-zones-humides.org)	26
Figure 21 : Carte des objectifs stratégiques du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté.....	27
Figure 22 : Carte des infrastructures et de l'occupation des sols de la commune en 2018 (Corinne Land Cover). 29	
Figure 23 : Château de Villars (https://lejdc.fr/)	32
Figure 25 : Crype de l'église (http://bourgognemedievale.com).....	32
Figure 24 : Eglise Saint-Patrice (Wikipédia)	32
Figure 26 : Photo du Château d'eau américain (ECR Environnement - juin 2021)	33
Figure 27 : Vue du champ à l'Ouest du site depuis la route au Sud – Légende = n°4 (ECR Environnement, juin 2021)	34
Figure 32 : Vue du site depuis la route au Sud-Ouest – Légende = n°6 (ECR Environnement, juin 2021).....	34
Figure 28 : Site vu du Sud-Ouest - Légende = n°3.....	34
Figure 29 : Vue depuis l'entrée - Partie Sud - Légende = n°1 (ECR Environnement, juin 2021)	34
Figure 30 : Vue du site depuis l'Est - Légende = n°2 (ECR Environnement, juin 2021).....	34
Figure 31 : Vue du site depuis l'Ouest - Légende = n°5 (ECR Environnement, juin 2021)	34
Figure 34 : Vue du site depuis l'Est – Légende = n°7.....	35
Figure 33 : Vue de la route au Sud du site – Légende = n°8 (ECR Environnement, juin 2021).....	35
Figure 35 : Emplacement des prises de vue du reportage photo	35



LEXIQUE

- APB : Arrêté de Protection de Biotope
- CE : Code de l'Environnement
- CNPN : Conseil National pour la Protection de la Nature
- CORINE : COOrdination de l'INformation sur l'Environnement
- IGN : Institut Géographique National
- PNR : Parc Naturel Régional
- RAMSAR : Traité international visant à la conservation et à l'utilisation durable des zones humides
- RNN : Réserve Naturelle Nationale
- RNR : Réserve Naturelle Régionale
- SIC : Site d'Importance Communautaire
- ZHIM : Zones Humides d'Importance Majeur
- ZICO : Zone d'Importance de Conservation des Oiseaux
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- ZPS : Zone de Protection Spéciale



PREAMBULE

Dans le cadre d'un projet de rénovation d'un poste source 63 000 / 20 000 volts de Saint-Parize-le-Châtel (58), la Direction Régionale Lorraine du groupe ENEDIS a mandaté ECR Environnement pour la réalisation d'un diagnostic environnemental préalable au remplissage du formulaire de cas-par-cas.

Le terrain est actuellement occupé par les ouvrages du poste source existant (transformateurs électriques, voiries, lignes aériennes HTA et HTB, bâtiment HTA de type RdC...).

Il est prévu la restructuration du Poste Source comportant la réalisation des ouvrages suivants :

- Création d'une fosse déportée
- Rénovation d'un banc transformateur
- D'une grille HTA
- Création d'une cabine 2I+P

Le présent dossier a pour but de dresser un diagnostic environnemental du site d'étude, afin de déterminer les différents enjeux environnementaux du projet, et d'établir par la suite les mesures réglementaires à mettre en œuvre.

Le diagnostic est constitué de :

- Une collecte de données bibliographiques sur le contexte environnemental ;
- Une visite du site ;
- Une synthèse des sensibilités et des contraintes environnementales de la zone d'étude suite aux recherches bibliographiques ;
- Présentation du projet étudié (caractéristiques, localisation, justifications...);
- Plans et cartes nécessaires à la compréhension du dossier ;
- Une analyse des impacts environnementaux et des mesures ERC envisagées.



1 PRESENTATION DU PROJET

1.1. LE POSTE DE SAINTE-PARIZE AU SEIN DU RESEAU ELECTRIQUE

Le projet de rénovation du poste source est situé dans la région Bourgogne-Franche Comté, dans le département de la Nièvre (58), sur la commune de Saint-Parize-le-Châtel.



Figure 1 : Localisation du site d'étude (Géoportail)

Le projet est localisé entre le circuit automobile international de Magny-Cours et l'entrée du village de Saint-Parize-le-Châtel par la route du circuit. La parcelle concernée par le projet est référencée 1420 de la section cadastrale C dont la superficie est de 6 830 m².



Figure 2 : Extrait du plan cadastral (cadastre.data.gouv)



D'après les informations qui nous ont été transmises par la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, en date du 07/09/2021, le projet est localisé en zone « UE » du PLU correspondant à « une zone réservée principalement à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services ».

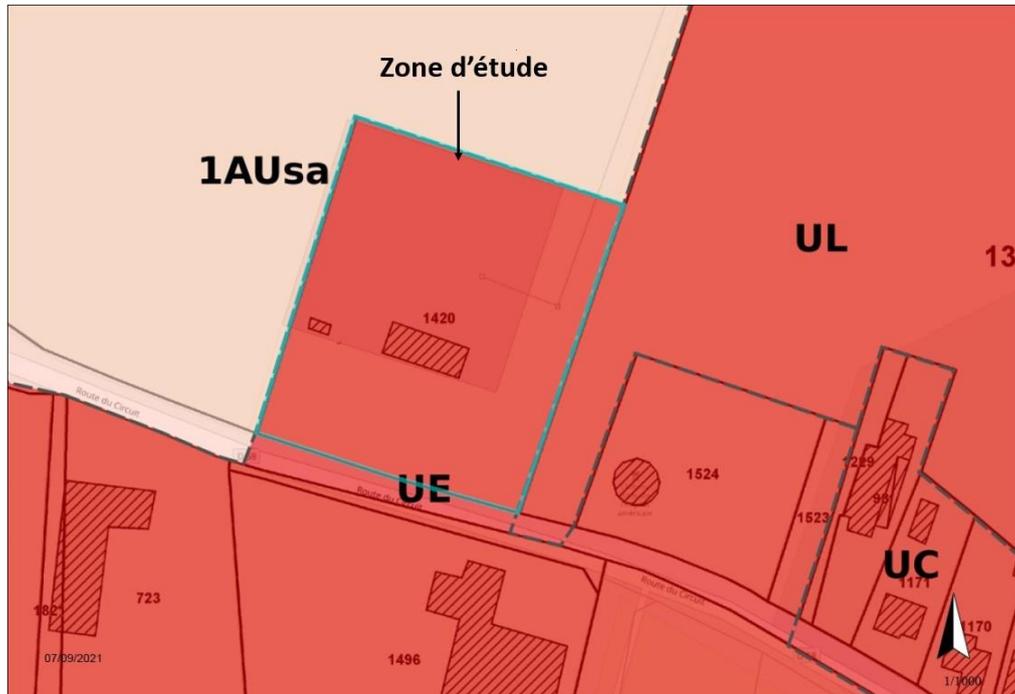


Figure 3 : Extrait du plan de zonage du PLU de Saint-Parize-le-Châtel (Mairie de Saint-Parize-le-Châtel)

Le contexte environnant du site d'étude est rural avec de nombreux champs aux alentours. Il est entouré par :

- Au Nord-Ouest, le circuit automobile internationale de Magny-Cours. D'après les informations qui nous ont été transmises, les terrains et pistes en graviers du périmètre sont régulièrement utilisés et occupés dans le cadre d'évènements organisés par le circuit ;
- A l'Est, un mémorial classé en souvenir de la présence américaine dans la Nièvre pendant la Première guerre mondiale, ainsi que le village de Saint-Parize-le-Châtel présentant plusieurs habitations ;
- Au Sud, une zone industrielle et commerciale.



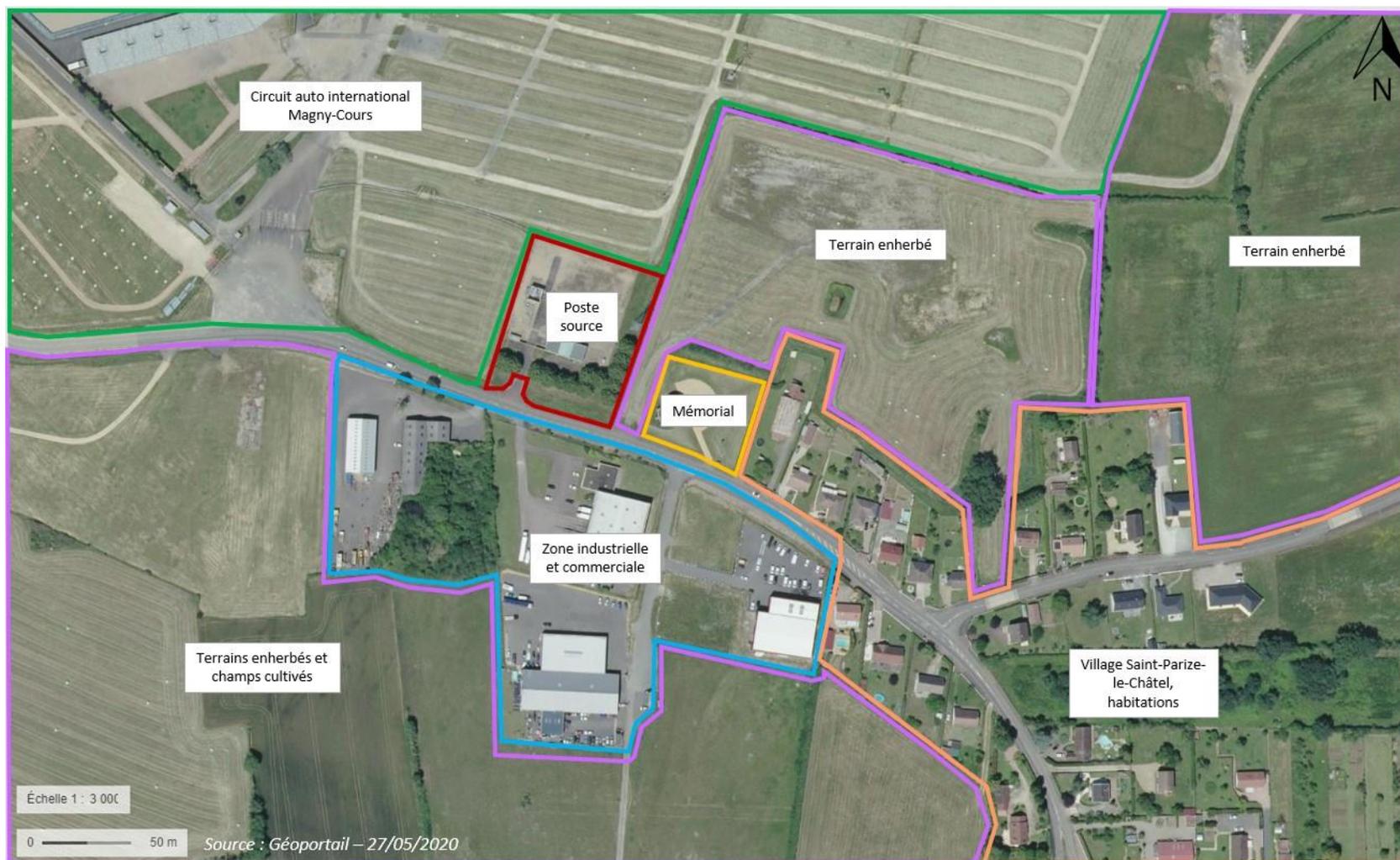


Figure 4 : Secteur environnant du site d'étude (Géoportail)



1.2. LE POSTE DANS SA CONFIGURATION ACTUELLE

Le terrain est actuellement occupé par les ouvrages du poste existant (transformateurs électriques, voiries, lignes aériennes HTA et HTB, bâtiments HTA de type Rdc...).

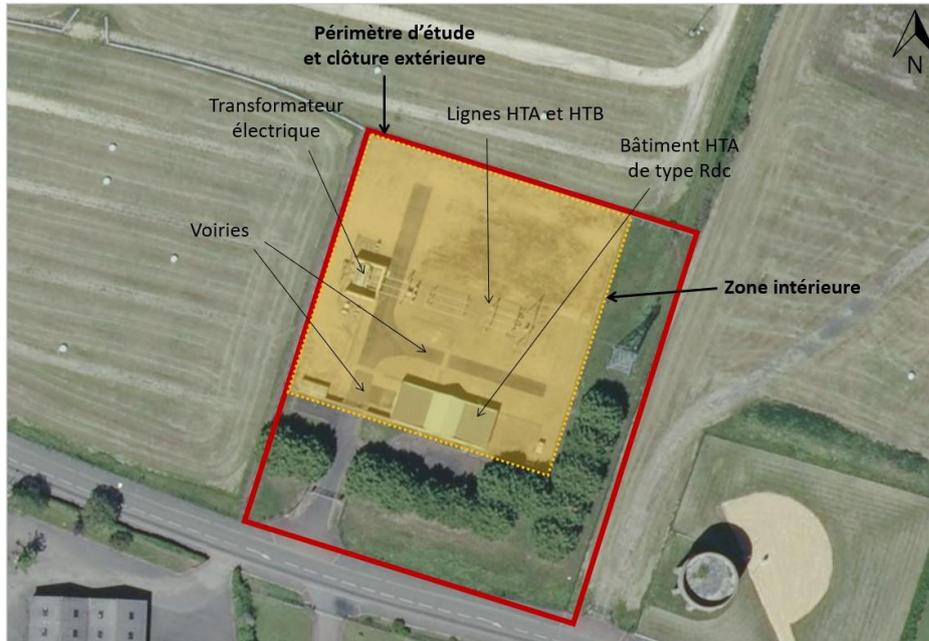


Figure 5 : configuration actuelle du site d'étude (*Géoportail*)



Figure 6 : Photo du site vue depuis le Nord
(*Enedis Lorraine*)



Figure 7 : Photo du site vue depuis le Sud-Ouest
(*Enedis Lorraine*)



1.3. LES TRAVAUX ENVISAGES

Dans le cadre d'une mise aux normes environnementales du poste source, ainsi que de la sécurisation du site, il est prévu la restructuration du poste source comportant la réalisation des ouvrages suivants :

- Création d'une fosse déportée (environ 20 m²) et réseau associé ;
- Rénovation d'un banc transformateur (création d'un fond de fosse en dalle béton de 15 cm) et création d'une grille HTA ;
- Création d'une cabine 2I+P (environ 15 m²) ;
- Mise en place d'une porte coupe-feu dans le mur pare feu ;
- Etanchéification du banc TR avec enlèvement des galets et mise en place de caillebotis ;
- Remplacement de la clôture du poste par des palplanches (couleur béton) et bas volet.

Remarque : Dans le cadre de la restructuration, les arbres seront conservés (il n'y aura pas d'opération de défrichage), et les travaux de réalisation ne nécessiteront pas de déblais/remblais important.



Figure 8 : Plan de synthèse des aménagements projetés (Géoportail)

2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

2.1. MILIEU PHYSIQUE

2.1.1. Climatologie

Les données climatologiques ci-dessous se fondent sur 30 ans de simulations horaires de modèles météorologiques. Ces durées d'observations sont suffisamment longues pour permettre d'étudier les données de façon fiable et significative.

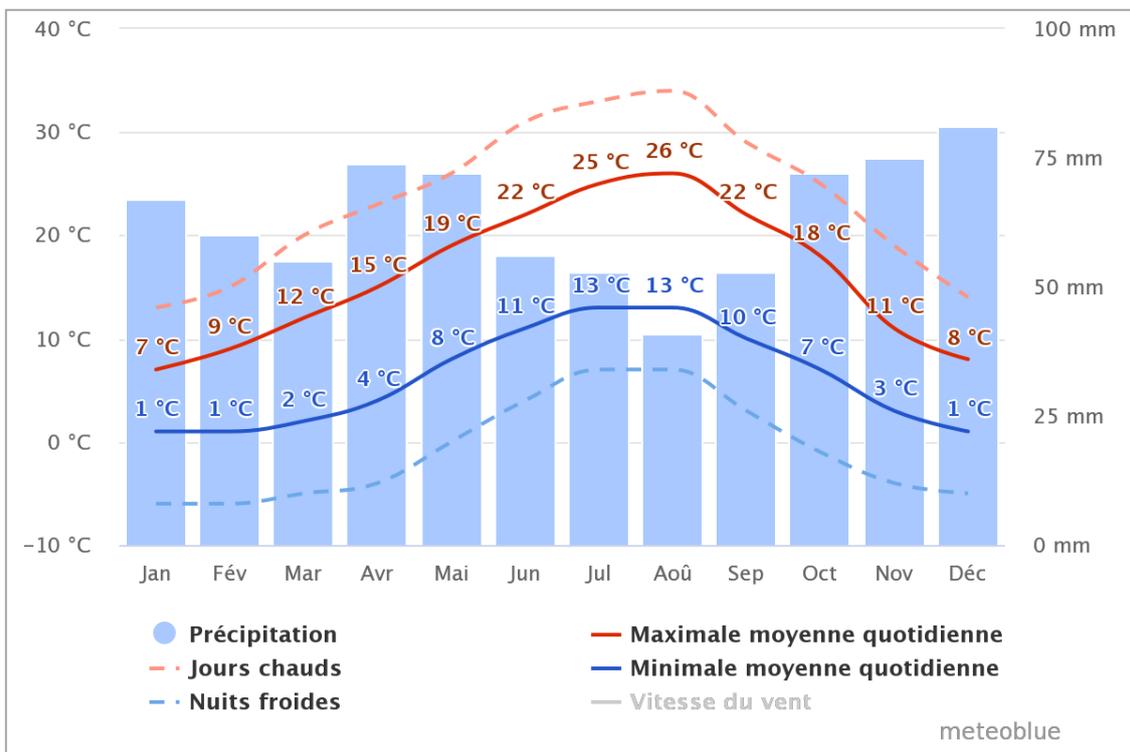


Figure 9 : Température et précipitations annuelles moyennes de la commune de Saint-Parize-le-Châtel (meteoblue.com)

La commune de Saint-Parize-le-Châtel est localisée à 15 km de la ville de Nevers. Elle dispose d'un climat de type océanique dégradé avec une notable influence continentale issue des plaines de Loire et d'Allier. Les amplitudes thermiques sont plutôt importantes, caractérisées par des étés chauds et secs et des hivers froids.

Les précipitations sont relativement bien réparties tout au long de l'année, avec une importance plus marquée au printemps et en automne.

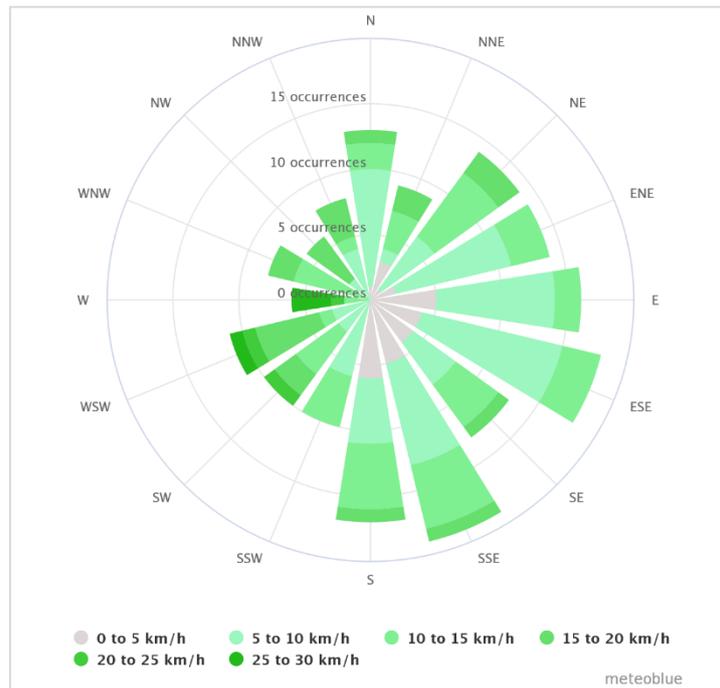


Figure 10 : Rose des vents de Saint-Parize-le-Châtel ces 30 dernières années (meteoblue.com)

A Saint-Parize-le-Châtel, les vents dominants sont observés au Sud et à l'Est, pouvant être observés jusqu'à 30 km/h. Moins fréquemment, la ville rencontre des vents au Nord et à l'Ouest.



2.1.2. Topographie

La commune de Saint-Parize-le-Châtel est localisée entre les vallées de l'Allier et de la Loire. Elle se trouve dans un secteur vallonné avec une topographie qui oscille entre 180 m et 247 m NGF.

Le site d'étude lui, se trouve en point haut à environ 243 m NGF.

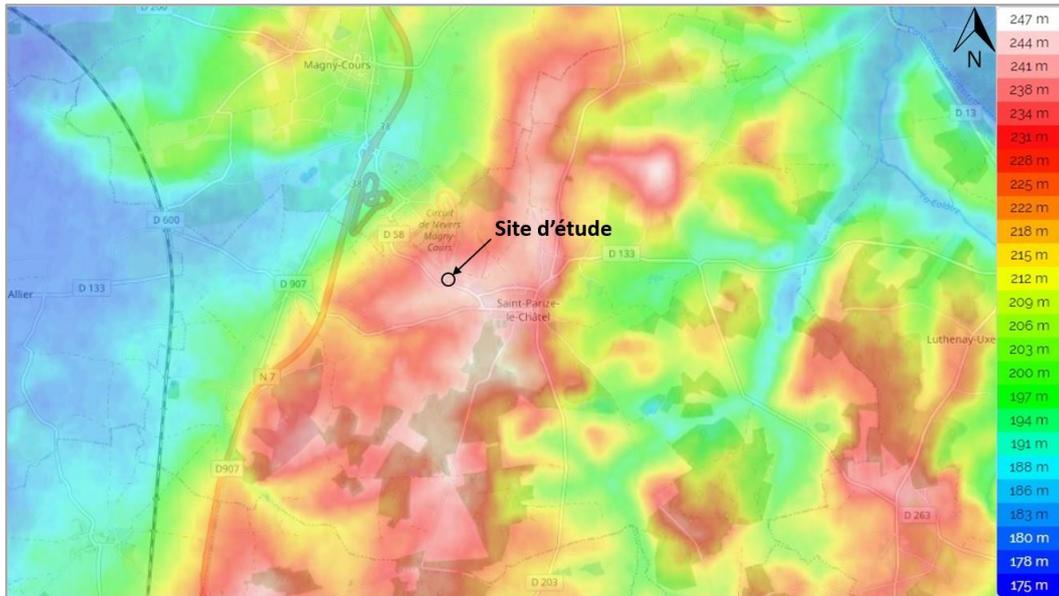


Figure 11 : Contexte topographique (topographic-map.com)

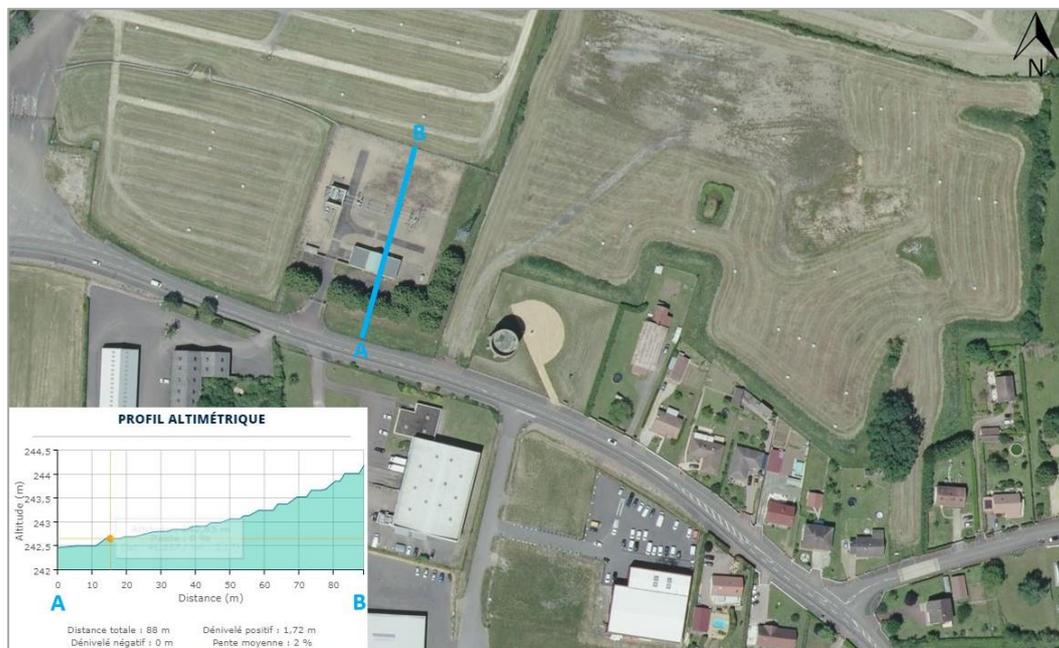


Figure 12 : Profil altimétrique du site d'étude (Géoportail)

Le terrain d'étude a une topographie faiblement marquée avec une pente moyenne de 2% orientée vers le Sud.



2.1.3. Géologie et pédologie

Les informations sont issues de la carte géologique au 1/50 000ème n°548 – SANCOINS et de sa notice, fournies par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Un extrait de la carte géologique est présenté ci-dessous.

Au droit du site, le sous-sol est constitué, sous d'éventuels remblais, par des calcaires gris à Gryphées (Sinémurien-Sinémurien supérieur (Lotharingien)).

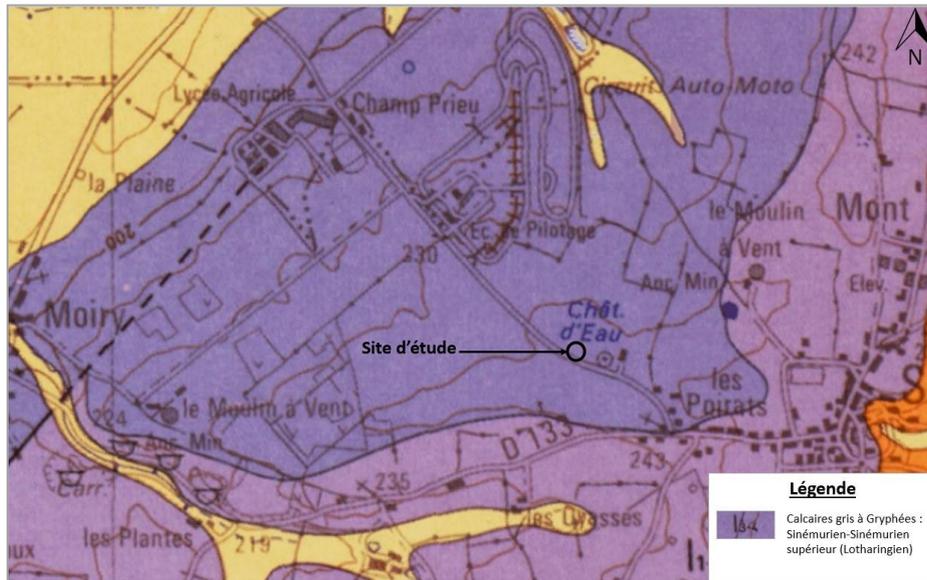


Figure 13 : Extrait de la carte géologique imprimée au 1/50 000ème de Sancoins ([Infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr))

Une étude géotechnique G2 PRO a été réalisée par ECR Environnement en Novembre 2019 (rapport n°2500212).

Les sondages avaient permis d'établir la coupe lithologique suivante :

- Formation de surface :
 - Remblais graveleux (hormis au droit de RF1) sur une faible épaisseur : 30 cm environ.
 - Terre végétale sableuse au droit de RF1 sur une faible épaisseur : 15 cm environ.
 - Remblais argileux au droit de RF1 de 0,15 à 1,05 m/TA (Terrain Actuel) minimum (reconnaissance arrêtée dans cet horizon à cette profondeur, sous la fondation)
- Marno-calcaires
 - Cette formation est composée de marno-calcaires gris beige/marron. Elle a été rencontrée jusqu'au terme des sondage (8.0 m/TA).

Remarque : la description des terrains traversés et la position des interfaces comportent des imprécisions ou des interprétations inhérentes à la méthode de forage en petit diamètre en roto-percussion.

Le plan d'implantation des sondages en disponible en Annexe 1.

Dans le cadre de l'étude géotechnique réalisée en Novembre 2019 par notre bureau d'études, un essai d'infiltration a été réalisé au droit du sondage STA à une profondeur comprise entre 0 et 1,5 m/TA dans les marno-calcaires indiquant une perméabilité moyenne de 1.10^{-6} m/s.



2.1.4. Eaux souterraines

Identification des masses d'eaux souterraines

Le site est localisé au droit des entités hydrogéologiques de niveau 3 (local) suivantes (profondeur croissante) :

- 141AG05 : « Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf) du Bassin Parisien ». Il s'agit d'une unité aquifère à parties libres et captives en milieu fissuré.
- 143AD99 : « Argiles et grès indifférenciés du Keuper (Trias supérieur) à l'Ouest et au Sud du Bassin Parisien ». Il s'agit d'une unité aquifère à parties libres et captives en milieu poreux.
- 143AB99 : « Grès et argiles indifférenciés du Rhétien (Trias sup) du Bassin Parisien et de ses bordures ». Il s'agit d'une unité semi-perméable à parties libres et captives en milieu poreux.
- 151AA01 : « Formations gréseuses, Schistes et Conglomérats du Permien du Bec d'Allier et du Massif central (bassin Loire-Bretagne) ». Il s'agit d'une unité semi-perméable en milieu fissuré.

Les objectifs de qualité et de quantité correspondent aux niveaux fixés pour les eaux souterraines à une échéance déterminée, afin que celui-ci puisse remplir la ou les fonctions jugées prioritaires. Ils se traduisent par une liste de valeurs à ne pas dépasser pour un certain nombre de paramètres. En outre, la directive cadre sur l'eau (directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000) imposait aux états membres de parvenir d'ici 2027 à un bon état global pour les eaux souterraines.

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 se fixe pour chaque masse d'eau un objectif composé d'un niveau d'ambition et d'un délai. Les niveaux d'ambition sont : le bon état, le bon potentiel (dans le cas particulier des masses d'eau fortement modifiées ou artificielles) ou un objectif moins strict. Les délais sont 2015, 2021 ou 2027.

Les objectifs retenus pour la masse d'eau souterraine affleurante n°141AG05 « Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf) du Bassin Parisien » identifiée au droit du site (cf. Tableau n°1) sont :

Tableau 1 : Objectifs de qualité d'eau souterraine n°141AG05 (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

MASSE D'EAU	OBJECTIF QUANTITATIF	OBJECTIF CHIMIQUE
141AG05 « Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf) du Bassin Parisien »	2015	2015

Le tableau ci-dessous reprend l'état chimique et quantitatif de la masse d'eau n°141AG05 « Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf) du Bassin Parisien » :

Tableau 2 : Etat écologique de la masse d'eau souterraine n°141AG05 (SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

MASSE D'EAU		ETAT ECOLOGIQUE	
Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	État chimique	État quantitatif
141AG05	Calcaires, grès, calcaires argileux et argiles de l'Hettangien-Sinémurien (Lias inf) du Bassin Parisien	Bon	Bon



Piézométrie

D'après le site « ades.eaufrance.fr », un puits de prélèvement d'eau est présent à 900 m à l'Est du site d'étude (Côte 234 m NGF) au niveau de l'entité hydrogéologique n°143AD99. D'après les documents disponibles dans la BSS du BRGM (BSS001LUJZ), le puits d'une profondeur maximale de 14 m a été installé. En 2007, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était d'environ 11 m.



Figure 14 : Points d'eau recensés autour du site dans un rayon de 2km ([Infoterre.brgm.fr](http://infoterre.brgm.fr))

D'après les données recensées par la BRGM, 10 points d'eau ont été recensés dans l'espace environnant du site d'étude. Notamment :

- Les puits :
 - o BSS001LUJZ.
 - o BSS001LUHD : Localisé à environ 2 km à l'Est du site d'étude.
- Les forages :
 - o BSS001LUHC : Localisé à environ 2 km au Nord-Ouest du site d'étude.
 - o BSS001LUHB : Localisé à environ 2 km au Nord-Ouest du site d'étude.
 - o BSS001LUHK : Localisé à environ 2 km à l'Est du site d'étude.
 - o BSS001LUHE : Localisé à environ 2 km à l'Est du site d'étude. Selon les investigations réalisées sur cet ouvrage en 1991, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était d'environ 11 m.
 - o BSS001LUHJ : Localisé à environ 2 km à l'Est du site d'étude.
 - o BSS001LUHH : Localisé à environ 1 km à l'Est du site d'étude. Selon les investigations réalisées sur cet ouvrage en 1993, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était d'environ 6,8 m.
 - o BSS001LUHG : Localisé à environ 2 km à l'Est du site d'étude.
 - o BSS001LUJZ : Localisé à environ 1 km à l'Est du site d'étude. Selon les investigations réalisées sur cet ouvrage en 1993, le niveau d'eau mesuré par rapport au sol était d'environ 5,15 m.



D'après les données du BRGM, le site ne semble donc pas être localisé au droit d'une nappe à faible profondeur (<10m).

Au moment des investigations de novembre 2019, aucune venue d'eau :

- N'a pu être rencontrée lors de la réalisation des forages pressiométriques compte tenu de la méthode de forage employée (taillant avec injection d'eau) ;
- N'a été rencontrée lors de la réalisation des forages ST1 et RF1 réalisés à la tarière et à la pelle manuelle jusqu'à 1,5 m/TA.

En revanche, en fin de chantier le 14/11/2019, des niveaux d'eau ont été mesurés au droit des sondages SP1 et SP3 à respectivement 0,62 m et 3,10 m de profondeur.

Ces niveaux mettent en évidence la présence de circulations d'eau aléatoires et ponctuelles relativement importantes au sein des marno-calcaires (formation 2), à la faveur de niveaux plus perméables et/ou +/- fracturés (horizons altérés, interfaces calcaires / marnes, fractures, ...).

On gardera donc à l'esprit que des circulations aléatoires et intermittentes peuvent s'établir dans tous les terrains jusqu'en surface, notamment après des périodes de précipitations.

Dans le cadre du présent projet, le piézomètre au droit de SP1 a été équipé en sonde d'acquisition automatique de niveau d'eau, qui a été suivi sur une période d'un an. Les résultats recensés sur la période d'août 2020 à décembre 2020 sont les suivants :

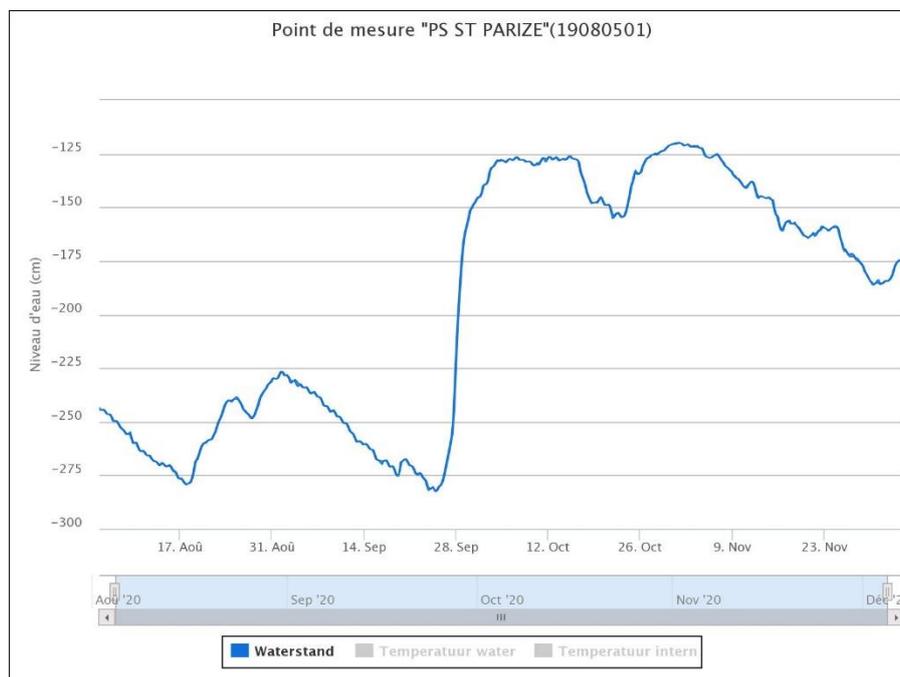


Figure 15 : Variations du niveau d'eau au droit de SP1 d'août 2020 à décembre 2020 (ECR Environnement)

Durant cette période, le niveau d'eau était calé entre 2,8 m/TA (pic bas en septembre 2020) et 1,2 m/TA (pic haut en novembre 2020) de profondeur au droit du piézomètre.



Usages des eaux souterraines et captages d'eau potable

D'après le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de l'Allier Niévrais, les communes adhérentes (dont Saint-Parize-le-Châtel) sont alimentées en eau potable à partir du captage de la Grève implanté sur la commune de Luthenay-Uxeloup et du captage de Meauce implanté sur la commune de Saincaize-Meauce. Ils sont localisés à environ 4 km à l'Est pour le premier et environ 11 km au Nord-Ouest pour le second.

Le site d'étude n'est pas inclus dans un périmètre de protection des captages AEP.

Remarque : Le site d'étude est localisé à proximité directe du Mémorial de la présence américaine de la Nièvre, qui est un château d'eau datant de 1918, mais qui n'est pas actif.

2.1.5. Eaux superficielles

Identification des masses d'eaux superficielles

Saint-Parize-le-Châtel est localisée entre l'Allier (7 km à l'Ouest) et la Loire (11 km à l'Ouest).

Le site d'étude est entouré de plusieurs cours d'eau tels que le « Ruisseau des petites Granges » à l'Ouest, le « Ruisseau de la Chasseigne » et « le Ruisseau de Saint-Georges » à l'Est.

D'autre part, des plans d'eau sont situés de part et d'autre du site d'étude. Ils figurent sur la carte ci-dessous.

Le contexte hydrographique du site environnant est donc relativement « pauvre » en masse d'eau superficielle.

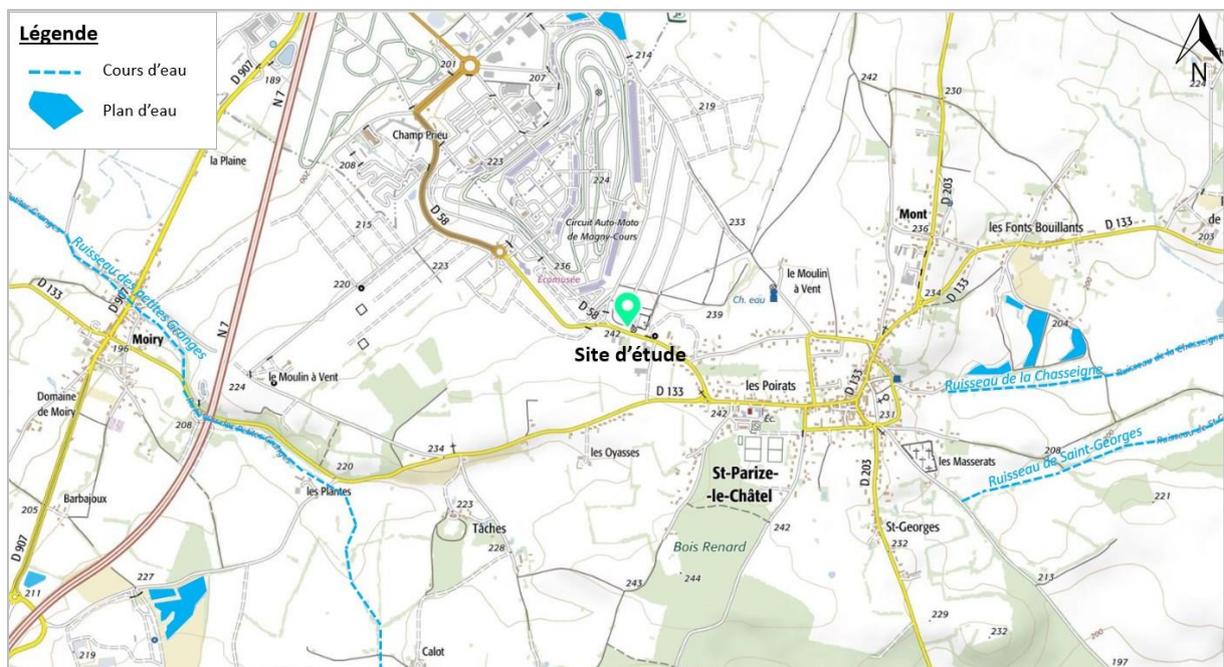


Figure 16 : Eaux superficielles autour du site d'étude (géoportail.gouv.fr)

Etat des eaux superficielles

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016 – 2021, l'état écologique des cours d'eau les plus proches du site d'étude (l'Allier et la Loire) sont énoncés ci-après :

Tableau 3 : Etat écologique des cours d'eau 2011 (SDAGE Loire Bretagne)

COURS D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE
L'Allier	Moyen à médiocre
La Loire	Bon

Le SDAGE Loire-Bretagne 2016 – 2021 se fixe pour chaque cours d'eau l'objectif composé d'un niveau d'ambition et d'un délai. Les niveaux d'ambition sont : le bon état, le bon potentiel ou un objectif moins strict. Les délais sont 2015, 2021, ou 2027.

Les données concernant l'Allier et la Loire sont énoncées ci-après :

Tableau 4 : Objectifs de qualité de l'Allier et de la Loire (SDAGE Loire-Bretagne)

MASSE D'EAU	OBJECTIF ECOLOGIQUE	OBJECTIF CHIMIQUE
L'Allier	2027	ND
La Loire	2015	ND

L'état des cours d'eau principaux à proximité du site d'étude est donc de bon à médiocre.

2.1.6. Risques naturels

La commune de Saint-Parize-le-Châtel n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels. Cependant, d'après le site georisques.gouv.fr, il est recensé 3 risques majeurs sur la commune :

- Mouvements de terrain : 2 glissements de terrain ont été recensés ces 20 dernières années sur la partie Nord de la commune. Cela ne concerne pas le secteur du site d'étude.
- Séisme : la commune est localisée en zonage de risque sismique faible (niveau2), incluant la parcelle du projet.
- Radon : La commune ainsi que le site d'étude se trouve dans un secteur répertorié à faible potentiel radon.



Synthèse de l'état initial du milieu physique : Le site d'étude se trouve dans un climat océanique dégradé à tendance continental. Il est localisé dans un secteur légèrement vallonné, en point haut, entre les plaines de l'Allier et de la Loire.

Le site d'étude est caractérisé par un sol constitué de remblais graveleux et marno-calcaire sous-jacent, avec une capacité d'infiltration moyenne d'environ 1.10^{-6} m/s.

L'état des masses d'eau souterraine est plutôt bon, alors que la qualité des eaux superficielles varie de bonne à médiocre. Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection des captages AEP.

Enfin, les risques naturels recensés sur la commune ne représentent pas un enjeu majeur.

Evaluation de la vulnérabilité de l'état initial du milieu physique :

Faible

2.2. MILIEU NATUREL

2.2.1. Les espaces naturels remarquables

Les données administratives concernant les milieux naturels, le patrimoine écologique, la faune et la flore sont de deux types :

- **les zonages d'intérêts écologiques et d'inventaires du patrimoine naturel :** zonages qui ne sont ni protégés ni opposables, mais qui ont été élaborés à titre d'avertissement pour les aménageurs. Ce sont les Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) qui seront ensuite classées en tant que Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) à l'échelle européenne.
- **les zonages protégés du patrimoine naturel :** Différentes modalités permettent de protéger un espace. Les 3 premières modalités concernent des espaces protégés mais non opposables. La dernière modalité définit quant à elle les zonages réglementaires opposables.
 - Protection au titre d'un texte international ou européen : Il s'agit des Réserves de Biosphère ainsi que des Zones Humides d'importance Internationale répertoriées dans la convention Ramsar ;
 - Protection conventionnelle : Ce sont les sites Natura 2000 composés des zones de protection spéciales (ZPS) et des zones spéciales de conservation (ZSC), les Parc Naturels Régionaux (PNR), les Grands Sites de France et les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - Protection par la maîtrise foncière : Ce sont les sites du Conservatoire du Littoral et des Conservatoires régionaux d'Espaces Naturels (CEN) ;
 - Protection réglementaire : Ce sont les zonages de sites au titre de la législation ou de la réglementation en vigueur dans lesquels l'implantation d'un projet peut être contrainte voire interdite. On y compte les Arrêtés préfectoraux de Protection de Biotope (APB), les Parc Nationaux (PN), les Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS), les Réserves Biologiques intégrales et dirigées, les Réserves Naturelles Nationales (RNN), les Réserves Naturelles Régionales (RNR).

De plus, les Zones Humides d'Importance Majeure (ZHIM) peuvent bénéficier de mesures de protection comme celles citées ci-dessus (Source : INPN).

Le site du projet n'est pas localisé dans un zonage d'intérêts écologique ou un zonage protégé. Néanmoins, il est localisé à proximité de plusieurs zonages, qui sont présentés ci-dessous.



Zonage d'intérêts écologiques et d'inventaires du patrimoine naturel

Sites ZNIEFF

Tableau 5 : Zonages ZNIEFF à proximité du projet (*Géoportail*)

	Site	Distance du projet
ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 n°260030029 « Bocage de Saincaize-Meauce »	5 km au Nord-Ouest
	ZNIEFF de type 1 n°260030264 « Bocage de la Plaine d'Allier entre Mars-sur-allier et Dheree »	4 km à l'Ouest
	ZNIEFF de type 1 n°260015461 « Val d'Allier du pont des lorrains au pont du Veurdre »	6 km à l'Ouest
	ZNIEFF de type 2 n°240001013 « Val d'Allier »	7 km à l'Ouest
	ZNIEFF de type 2 n°260009941 « Forêt et étangs du Perray »	2 km au Sud
	ZNIEFF de type 2 n°260009920 « Vallée de la Loire de Decize à Nevers »	9 km à l'Est
	ZNIEFF de type 2 n°260002912 « Loire de Nevers à Beard, le port des bois »	10 km à l'Est

Les sites ZNIEFF recensés dans un rayon de 10 km sont présentés sur la figure et le tableau ci-dessous.

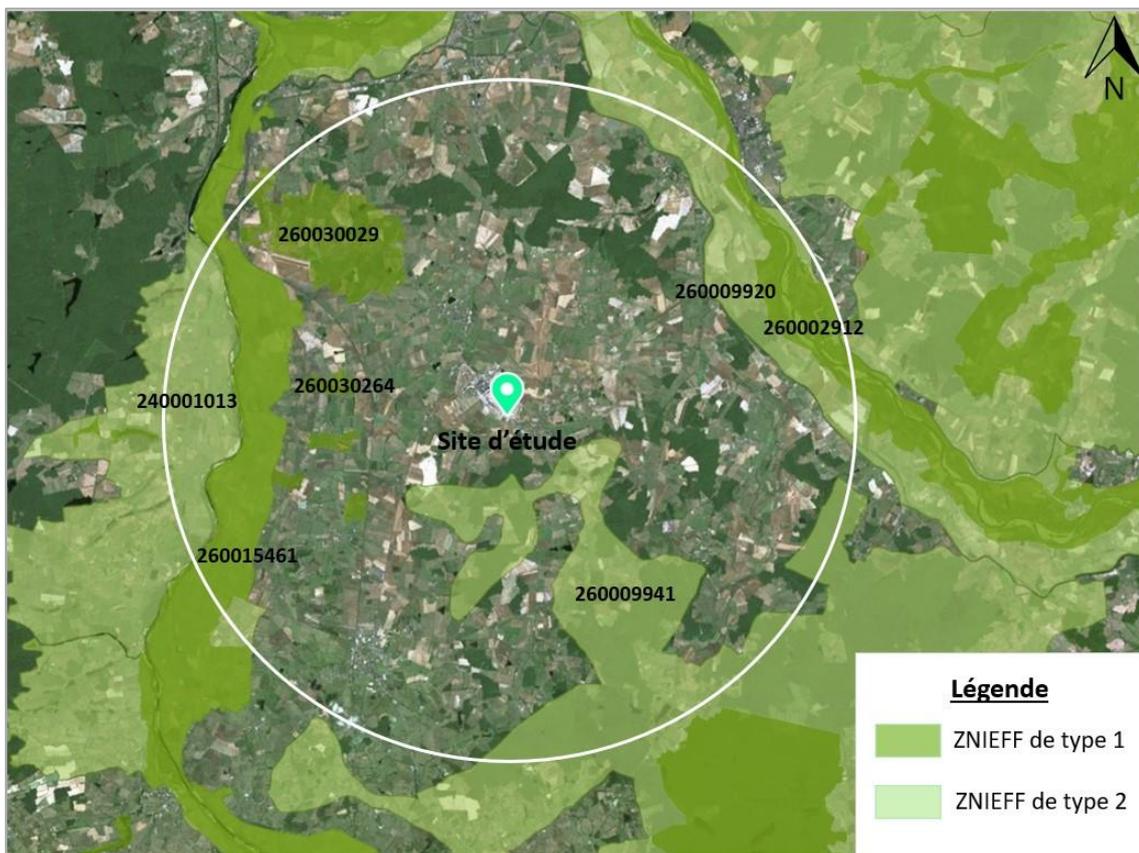


Figure 17 : ZNIEFF à proximité du site d'étude (*Géoportail*)

Le tableau de description des zones ZNIEFF à proximité du site d'étude est disponible en Annexe 2.

Sites ZICO

Les sites ZICO recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude sont présentés sur la figure et le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Zonage ZICO à proximité du site d'étude (Géoportail)

	Site	Distance du projet
ZICO	ZICO CE20 Mars-sur-Allier	7,5 km à l'Est

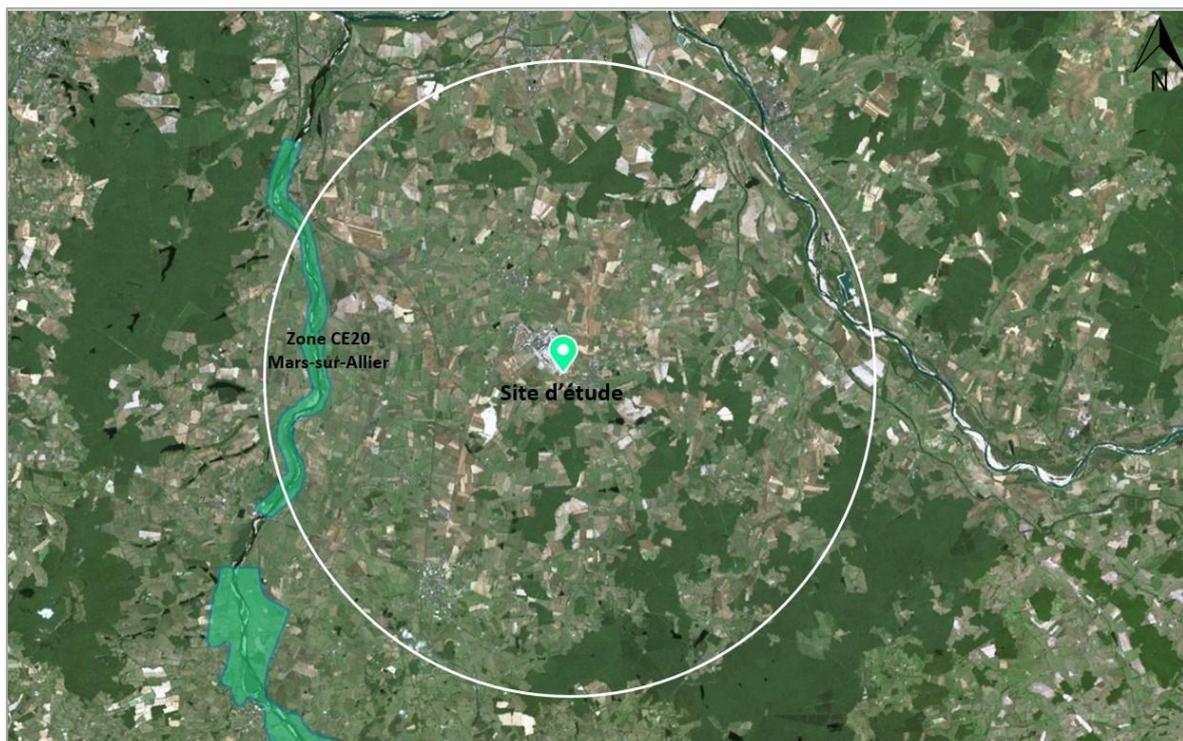


Figure 18 : Localisation des ZICO à proximité du secteur d'étude (Géoportail)

ZICO CE20 Mars-sur-Allier	Distance au site : 7,5 km à l'Est du site d'étude
	Surface : 470 ha
	Description : Le site est composé de cours d'eau, îlots sableux, marais, ripisylve et cultures. C'est une réserve de chasse et qui présente un intérêt ornithologique important. Il s'y trouve de nombreuses espèces comme : Bihoreau gris, Aigrette garzette ; Héron cendré, Oedicnème ciard, Sterne pierregarin et Sterne naine figurent parmi les nicheurs. Grand Cormoran, Oie des moissons, Oie cendrée, Sarcelle d'hiver et Canard Colvert en hivernage.



Zonages protégés du patrimoine naturel

Les sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 10 km autour du site d'étude sont présentés sur la figure et le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Zonages Natura 2000 à proximité du site d'étude (Géoportail)

Natura 2000	Natura 2000 Directive Habitats n°FR2610004 : « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »	6 km à l'Ouest
	Natura 2000 Directive Habitats n°FR2600966 « Val de Loire nivernais »	10 km à l'Est
	Natura 2000 Directive Oiseaux n°FR2612010 « Vallée de la Loire en Imphy et Decize »	9 km à l'Est
	Natura 2000 Directive Oiseaux n°FR2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »	6 km à l'Ouest

Les sites Natura 2000 recensés dans un rayon de 10 km sont présentés dans la figure et le tableau ci-dessous.



Figure 19 : Localisation des zonages Natura 2000 à proximité du site d'étude (Géoportail)

Le tableau de description des zones Natura 2000 à proximité du projet est disponible en Annexe 3.

2.2.2. Zones humides

Selon la réglementation en vigueur depuis le 27 juillet 2019 (loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 – Art 23), on entend par zone humide « les terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; ou dont la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

D'après l'arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement, une zone humide est caractérisée par la présence d'au moins un des paramètres suivants :

- La présence d'un sol hydromorphe ;
- La présence d'au moins 50% d'espèces végétales indicatrices de zones humides dans la liste des espèces dominantes, ;
- La présence d'un habitat indicateur de zone humide selon la typologie « CORINE Biotopes¹ ».

Le site d'étude n'est pas référencé comme étant une zone humide potentielle d'après la carte des milieux potentiellement humides en France par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et Agrocampus Ouest. Cette carte propose une modélisation des enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont susceptibles de contenir des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

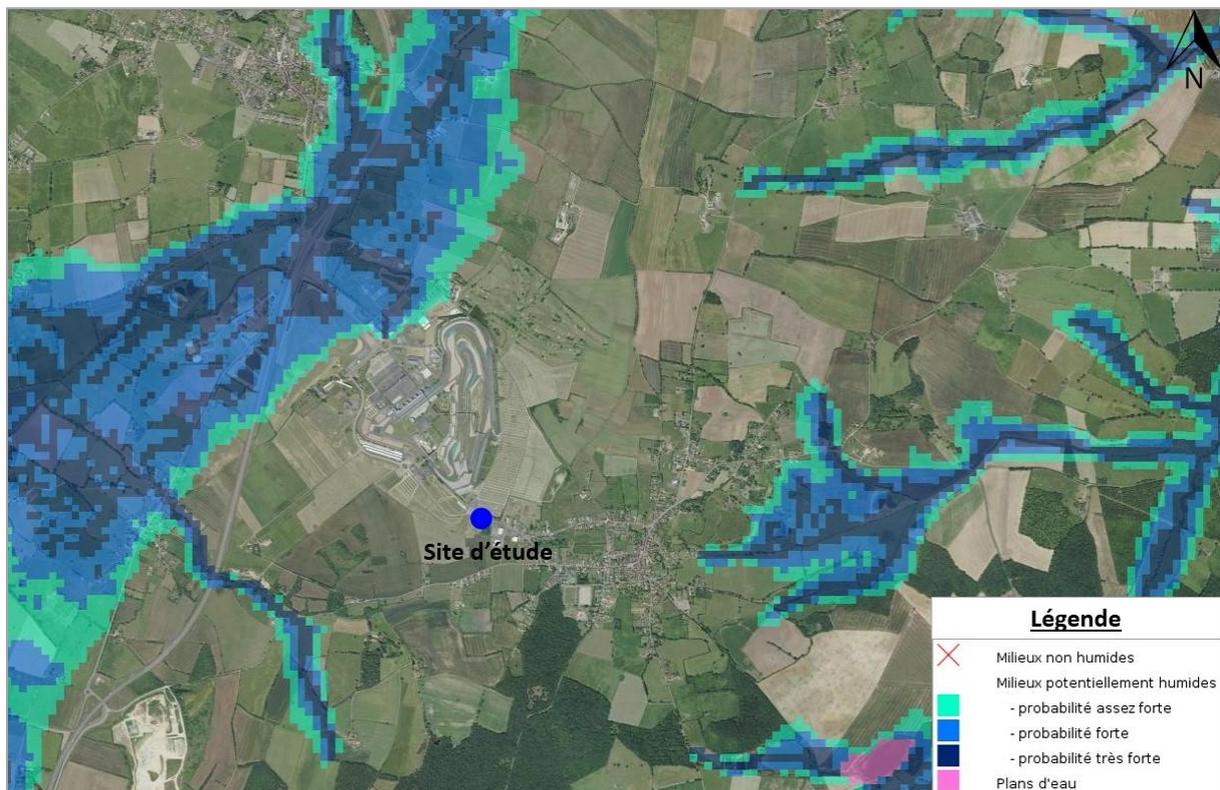


Figure 20 : Zonage des zones humides potentielles environnantes du site d'étude (Sig.reseau-zones-humides.org)

¹ ENGREF, 1997. CORINE Biotopes – version originale – Types d'habitats français. Muséum National d'Histoire Naturelle, Programme LIFE.

2.2.3. Continuités écologiques

Les lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010) instaurent dans le droit français la création de la trame verte et bleue comme outil d'aménagement durable du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité. Elles précisent le cadre de sa mise en œuvre, qui repose sur plusieurs niveaux emboîtés :

- des orientations nationales, par lesquelles l'État précise le cadre méthodologique retenu pour appréhender les continuités écologiques à diverses échelles spatiales ;
- des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), respectant les orientations nationales, qui sont désormais substitués au Schéma d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- des documents de planification et des projets d'aménagement ou d'urbanisme, portés par les collectivités locales ou leurs groupements (SCoT, PLU, cartes communales, etc.), prenant en compte le SRCE.

L'arrêté d'adoption du SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté a été achevé le 16 septembre 2020. Il se décline entre 33 objectifs et 40 règles à portée prescriptive qui concernent principalement les documents de planification et d'urbanisme.

Il y a notamment l'objectif 17 « *préserver et restaurer les continuités écologiques* » qui encadre la préservation et la restauration de l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques régionaux afin de garantir la connectivité et la fonctionnalité des milieux.

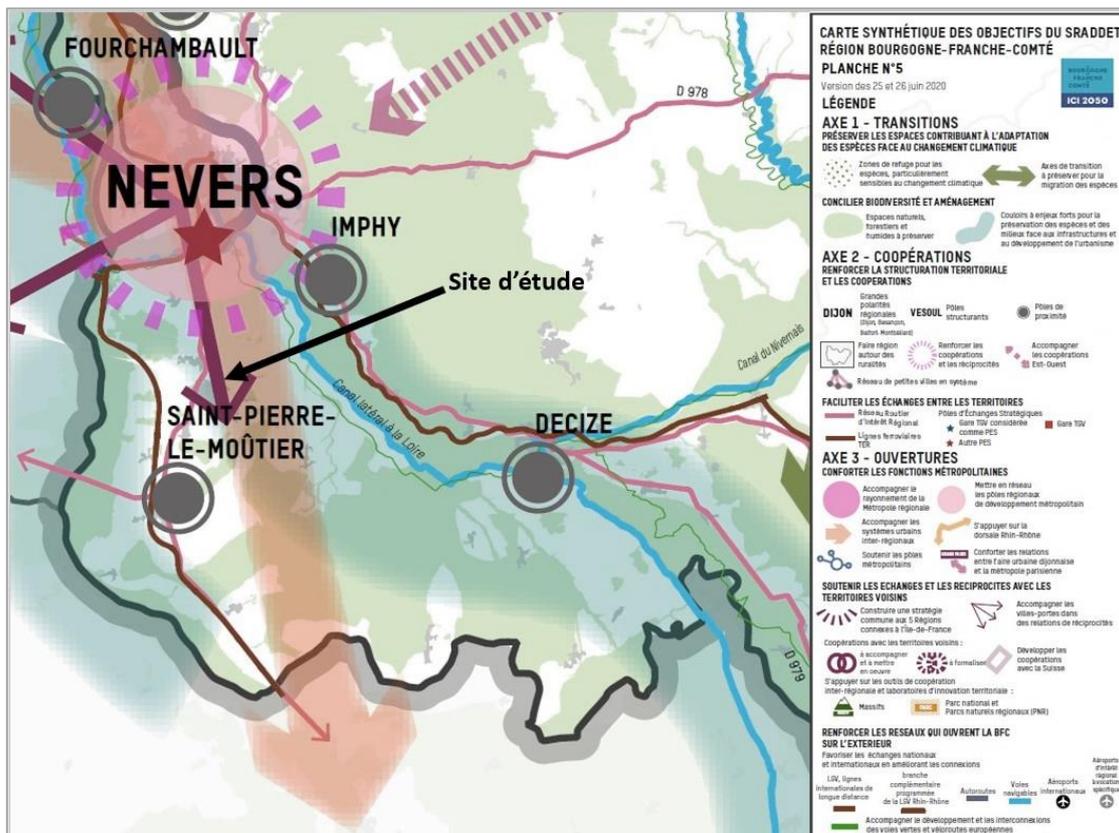


Figure 21 : Carte des objectifs stratégiques du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté

Selon la carte des enjeux stratégiques du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté, le site d'étude n'est pas inscrit dans une zone stratégique de maintien ou création de continuité écologique.

Synthèse de l'état initial du milieu naturel : Le site d'étude ne se trouve dans aucun des secteurs protégés d'un point de vue du patrimoine naturel. Cependant, plusieurs de ces zonages sont recensés dans son espace environnant (environ 10 km).

Le site n'est pas intégré dans un zonage stratégique de création ou maintien de continuité écologique.

Evaluation de la vulnérabilité de l'état initial du milieu naturel :

Faible

2.3. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

2.3.1. Développement urbain

Saint-Parize-le-Châtel est une commune rurale avec un nombre d'habitant relativement faible s'élevant à 1 274 habitants en 2018 selon l'INSEE². Sa population a connu une légère baisse (2,5%) entre 2013 et 2015.

Saint-Parize-le-Châtel est également caractérisée par une faible densité de population qui était estimée à 25,9 hab/km² en 2018, alors que la densité moyenne nationale était de 105,5 hab/km² la même année.

Tableau 8 : Population de Saint-Parize-le-Châtel depuis 1968 (Insee)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	1 123	985	982	1 201	1 277	1 294	1 306	1 274
Densité moyenne (hab/km ²)	22,9	20,1	20,0	24,5	26,0	26,3	26,6	25,9

Selon l'INSEE, le parc immobilier de la commune compte majoritairement des maisons individuelles de résidences principales.

D'après la base de données européenne d'occupation biophysique des sols Corine Land Cover (CLC), la commune de Saint-Parize-le-Châtel présente de nombreuses terres agricoles (78% en 2018). Les zones urbanisées ne représentaient que 3,3% du territoire communal cette année-là.

² <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-58260>



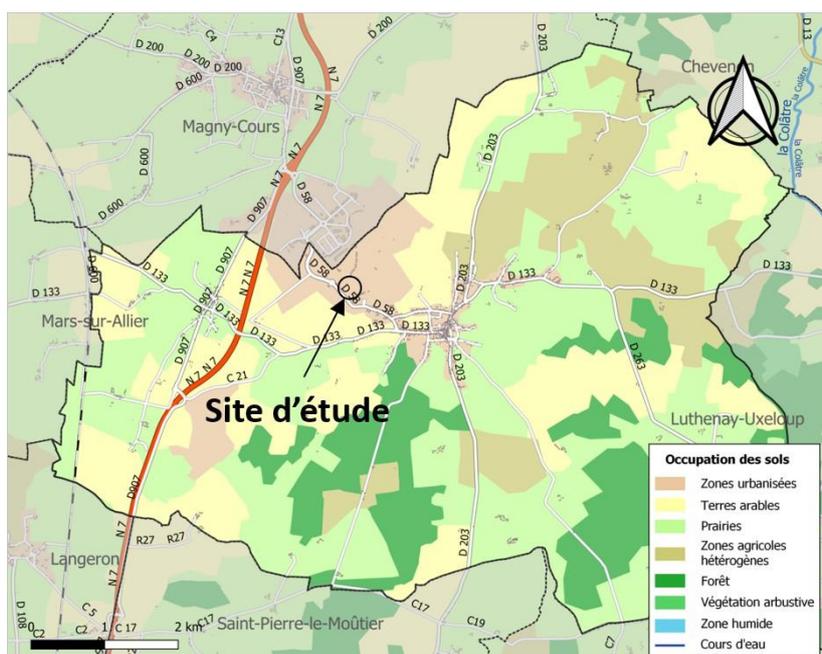


Figure 22 : Carte des infrastructures et de l'occupation des sols de la commune en 2018 (Corinne Land Cover)

2.3.2. Contexte économique

La commune de Saint-Parize-le-Châtel fait partie de l'aire d'attraction de Nevers qui regroupe 93 communes. D'après le dernier recensement de l'INSEE (2018), la commune de Saint-Parize-le-Châtel comptait 72,5% de sa population âgée entre 15 et 64 ans comme active et avec un emploi en 2018.

Par ailleurs le taux de chômage y était relativement faible (5%) en 2018 contre 9% pour la moyenne nationale cette même année.

Tableau 9 : Population active, emploi et chômage au sens du recensement en 2018 (Insee)

	2008	2013	2018
Ensemble	871	838	783
Actifs en %	74,1	77,0	77,4
Actifs ayant un emploi en %	69,5	69,2	72,5
Chômeurs en %	4,6	7,8	5,0
Inactifs en %	25,9	23,0	22,6
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,9	7,7	9,4
Retraités ou préretraités en %	12,8	11,8	8,1
Autres inactifs en %	5,2	3,5	5,1

Il est dénombré 68 entreprises sur la commune en 2019³ qui reposent principalement sur les activités commerciales, de transports, d'hébergement et de restauration.

³ Insee

2.3.3. Santé et cadre de vie

Ambiance sonore

Le site d'étude est localisé à environ 150 m du village de Saint-Parize-le-Châtel où se trouvent de nombreuses habitations. La réglementation sur le bruit de voisinage impose qu'une nouvelle activité ne génère pas plus de sur-bruit dans le voisinage que ce qui est légalement autorisé.

Qualité de l'air

Aucune campagne de mesure de la qualité de l'air n'a été réalisée au droit de la zone d'étude avec mesures précises des composés.

D'après le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Nevers Agglomération en date de novembre 2020, la qualité de l'air du territoire est bonne à très bonne.

2.3.4. Contexte règlementaire

PLU et servitude d'utilité publique

La commune de Saint-Parize-le-Châtel compte un PLU. Le zonage de la zone d'étude est présenté en partie 1.1.

Autres documents règlementaires

La commune de Saint-Parize-le-Châtel est concernée par plusieurs autres documents règlementaires :

- **SRADDET Bourgogne Franche Comté** : Ce document a été approuvé en septembre 2020. Il décline plusieurs objectifs et règles à portées prescriptives à l'échelle régionale en matière de développement durable et d'égalité des territoires.
- **PCAET de Nevers Agglomération** : Ce document a été approuvé en novembre 2020. Il intègre le territoire dans une démarche portant a apporté des réponses locales face aux enjeux du changement climatique.
- **SCoT du Grand Nevers** : Ce document de planification stratégique intercommunal fixe à l'échelle du territoire les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 20 années à venir dans une perspective de développement durable. Ce document a été approuvé en mars 2020.

2.3.5. Sites et sols pollués

Pollution, Risques industriels et technologiques

D'après le site « *georisque.gouv.fr* », la commune de Saint-Parize-le-Châtel ne présente pas de Secteur d'Information sur les Sols (SIS) sur son périmètre.

Saint-Parize-le-Châtel présente 4 sites référencés Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS) :

- BOU5800876 : Une station-service ELF-ANTAR actuellement en activité localisée à 600 m à l'Ouest du site d'étude,
- BOU5800418 : Une collecte et zone de stockage de déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge, déchetterie) localisée à 600 m à l'Est du site d'étude,
- BOU5800417 : Un garage, atelier de mécanique et soudure localisé à 1,6 km à l'Est du site d'étude,



- BOU5800416 : Une société d'extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise en activité localisé à 2,5 km au Sud-Ouest du site d'étude.

Saint-Parize-le-Châtel ne présente aucun site pollué ou potentiellement pollué appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (BASOL).

Saint-Parize-le-Châtel présente 4 Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- SATMA : Une carrière localisée à 2,5 km au Sud-Ouest du site d'étude,
- VICAT : Une carrière localisée à 2,5 km au Sud-Ouest du site d'étude,
- MALET GRANDS CHANTIERS : Une industrie localisée à 1,3 km à l'Est du site d'étude,
- AFPA : Une industrie localisée à 600m au Nord-Ouest du site d'étude.

L'ensemble des sites présentant des risques industriels et technologiques qui viennent d'être présentés sont localisés dans l'espace environnant du projet, mais ne se trouvent pas dans un périmètre de proximité directe.

2.3.6. Risques industriels et technologiques

La commune de Saint-Parize-le-Châtel n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques naturels et technologiques.

2.3.7. Projets existants et approuvés à proximité

Circuit automobile international de Magny-Cours

Le secteur Nord-Ouest adjacent au terrain du projet appartient au circuit automobile international de Magny-Cours. Il s'agit d'un site créé dans les années 1959 à l'initiative du Maire de l'époque. Il représente 350 ha et comprend 3 circuits ainsi que plusieurs infrastructures associées. Le site a accueilli des Grand Prix de France de Formule 1.

Remarque : Ce site a installé une « Centrale au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc » sur son périmètre, qui a également fait l'objet d'une étude de cas par cas en juillet 2017.

Zone industrielle et commerciale (Sud de la parcelle)

D'après les images aériennes disponibles sur le site « *Géoportail.fr* », la zone industrielle et commerciale localisée au Sud du terrain d'étude a connu une extension ces dernières années. En effet, un nouvel entrepôt s'est installé sur la partie Sud.

Synthèse de l'état initial du milieu humain : Saint-Parize-le-Châtel est une commune rurale, avec peu d'habitants et une faible densité. Son contexte économique est plutôt favorable étant donné que le taux de chômage de ses habitants est faible.

Le terrain d'étude se trouve à proximité directe du village de Saint-Parize-le-Châtel et de plusieurs habitations (150 m). La qualité de l'air recensée dans l'agglomération est bonne.

Le site n'est pas localisé à proximité directe de sites présentant un risque industriel et technologique.

Des projets d'extensions d'activités industrielles et commerciales ont été constatés sur les parcelles adjacentes au terrain d'étude.

Evaluation de la vulnérabilité de l'état initial du milieu humain :

Moyenne



2.4. PATRIMOINE ET PERCEPTIONS DU POSTE

2.4.1. Patrimoine culturel

D'après la base de données « Mérimée » (base de données du patrimoine monumental français), la commune de Saint-Parize-le-Châtel présente plusieurs sites patrimoniaux classés.

Château de Villars

Le Château de Villars date du XIV^e. C'était autrefois une forteresse de première importance que se disputèrent Français et Anglais, Armagnacs et Bourguignons pendant la Guerre de Cent Ans. Plusieurs seigneurs se succédèrent en ce lieu dont la Duchesse de Clèves.

Il est ainsi classé aux monuments historiques depuis 1951. Il se situe dans l'environnement proche du terrain d'étude, à 4,3 km à l'Ouest.



Figure 23 : Château de Villars (<https://lejdc.fr/>)

L'église Saint-Patrice et la crypte

Il s'agit d'un édifice du XII^e siècle et est classé Monument Historique en 1862. Elle a été presque entièrement refaite au siècle dernier. D'un point de vue architectural, elle est constituée d'une nef unique plutôt modeste. La crypte date aussi du XII^e siècle, mais est restée intacte et constitue l'élément le plus intéressant du lieu.

L'Église se trouve dans l'environnement proche du terrain d'étude, dans le village de Saint-Parize-le-Châtel à 1 km à l'Est du site d'étude.



Figure 25 : Eglise Saint-Patrice ([Wikipédia](https://fr.wikipedia.org/))

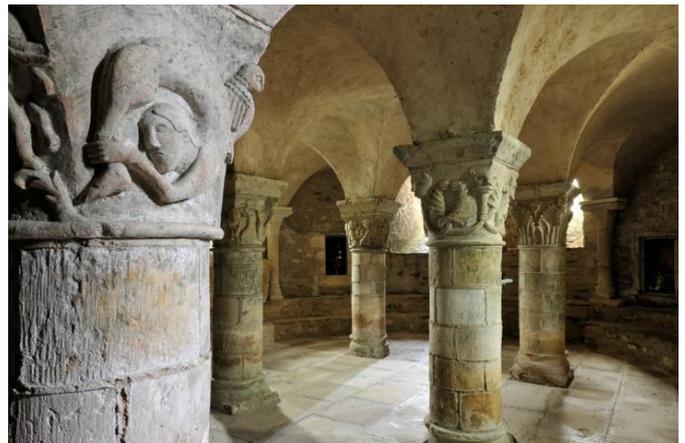


Figure 24 : Crypte de l'église (<http://bourgognemedievale.com>)

Château d'eau américain

Il s'agit d'un mémorial datant de la Première Guerre Mondiale construit en 1918 qui avait pour mission l'alimentation en eau de l'hôpital militaire américain qui s'étendait sur toute la surface du circuit actuel. Ce château d'eau n'a jamais été mis en service. Il est inscrit Monument Historique en 2015.

Il se trouve à l'Est du terrain d'étude, à proximité directe puisqu'il s'agit du terrain adjacent à la parcelle.



Figure 26 : Photo du Château d'eau américain (ECR Environnement - juin 2021)

2.4.2. Patrimoine archéologique

D'après le site internet « atlas.patrimoines.culture.fr » mis en place par le Ministère de la Culture, le terrain du projet n'est pas à proximité directe de zones de présomption de prescription archéologique.

Or, 2 zones se trouvent néanmoins dans son environnement proche dont notamment :

- Un site secondaire gallo-romain à environ 3 km au sud du site,
- Une chapelle à environ 2 km au Nord-Ouest du projet.



2.4.3. Patrimoine paysager



Figure 27 : Vue du champ à l'Ouest du site depuis la route au Sud – Légende = n°4 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 29 : Site vu du Sud-Ouest - Légende = n°3 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 30 : Vue depuis l'entrée - Partie Sud - Légende = n°1 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 31 : Vue du site depuis l'Est - Légende = n°2 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 32 : Vue du site depuis l'Ouest - Légende = n°5 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 28 : Vue du site depuis la route au Sud-Ouest – Légende = n°6 (ECR Environnement, juin 2021)





Figure 34 : Vue de la route au Sud du site – Légende = n°8 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 33 : Vue du site depuis l'Est – Légende = n°7 (ECR Environnement, juin 2021)



Figure 35 : Emplacement des prises de vue du reportage photo (ECR Environnement, juin 2021)

Le poste source déjà existant est perceptible dans son environnement proche et lointain, bien qu'il soit en retrait et « caché » par une bande végétale sur la partie Sud. En revanche, étant localisé à proximité directe du mémorial américain classé aux Monuments Historiques, le poste source appartient au périmètre soumis aux prescriptions architecturales imposées par les Architectes des Bâtiments de France de la Nièvre : l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Nièvre (UDAP 58).

Synthèse de l'état initial du contexte patrimonial et paysager : Le site d'étude présente plusieurs sites classés aux Monuments Historiques dans son environnement proche, dont un, le mémorial américain, qui se trouve à proximité directe du poste source. Par cette position, le terrain d'étude est contraint et soumis à la nomenclature imposée par l'UDAP 58.

Le site n'est pas localisé à proximité directe d'un patrimoine archéologique.

D'un point de vue paysager, le site est perceptible depuis son espace proche et lointain. Il est en revanche masqué par une couverture végétale arborée imposante sur la partie Sud de la parcelle, ce qui en limite la visibilité.

Evaluation de la vulnérabilité de l'état initial du patrimoine et paysage :

Moyenne

2.5. SYNTHÈSE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

Thème	Caractéristiques de l'état initial	Vulnérabilité évaluée
Milieu physique	<p>Le site d'étude se trouve dans un climat océanique dégradé à tendance continental. Il est localisé dans un secteur légèrement vallonné, en point haut, entre les plaines de l'Allier et de la Loire.</p> <p>Le site d'étude est caractérisé par un sol constitué de remblais graveleux et marno-calcaire sous-jacent, avec une capacité d'infiltration moyenne d'environ 1.10^{-6} m/s.</p> <p>L'état des masses d'eau souterraine est plutôt bon, alors que la qualité des eaux superficielles varie de bonne à médiocre. Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection des captages AEP.</p> <p>Enfin, les risques naturels recensés sur la commune ne représentent pas un enjeu majeur.</p>	Faible
Milieu naturel	<p>Le site d'étude ne se trouve dans aucun des secteurs protégés d'un point de vue du patrimoine naturel. Cependant, plusieurs de ces zonages sont recensés dans son espace environnant (plus ou moins 10 km).</p> <p>Le site n'est pas intégré dans un zonage stratégique de création ou maintien de continuité écologique.</p>	Faible
Milieu humain	<p>Saint-Parize-le-Châtel est une commune rurale, avec peu d'habitants et une faible densité. Son contexte économique est plutôt favorable étant donné que le taux de chômage de ses habitants est faible.</p> <p>Le terrain d'étude se trouve à proximité directe du village de Saint-Parize-le-Châtel et de plusieurs habitations (150 m).</p> <p>La qualité de l'air recensée dans l'agglomération est bonne.</p> <p>Le site n'est pas localisé à proximité directe de sites présentant un risque industriel et technologique.</p> <p>Des projets d'extensions d'activités industrielles et commerciales ont été constatés sur les parcelles adjacentes au terrain d'étude.</p>	Moyenne
Patrimoine et paysage	<p>Le site d'étude présente plusieurs sites classés aux Monuments Historiques dans son environnement proche, dont un, le mémorial américain, qui se trouve à proximité directe du poste source. Par cette position, le terrain d'étude est contraint et soumis à la nomenclature imposée par les Architectes des Bâtiments de France (ABF).</p> <p>Le site n'est pas localisé à proximité directe d'un patrimoine archéologique.</p> <p>D'un point de vue paysager, le site est perceptible depuis son espace proche et lointain. Il est en revanche masqué par une couverture végétale arborée imposante sur la partie Sud de la parcelle, ce qui en limite la visibilité.</p>	Moyenne

3 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Pour chacune des catégories, il sera analysé les impacts potentiels du projet sur l'environnement :

- En phase TRAVAUX (défrichage, construction et démantèlement),
- En phase d'EXPLOITATION.

3.1. MILIEU PHYSIQUE

3.1.1. Climatologie et qualité de l'air

Incidences et mesures en phases travaux

Les différentes phases de travaux du site nécessitent l'utilisation d'engins et de véhicules qui rejettent des gaz d'échappement. Ces émissions de gaz à effet de serre (GES) peuvent localement et temporairement, générer une pollution de la qualité de l'air.

Cependant, les différentes activités liées aux phases de chantier de la restructuration du poste source ne seront pas à l'origine d'une modification majeure du climat local, ni de la qualité de l'air puisqu'il s'agira d'impacts temporaires.

Des mesures permettront néanmoins de réduire ces incidences :

- Utilisation rationnelle de l'énergie fossile ;
- Utilisation de gazole non routier (engins de chantier) ;
- Utilisation des engins en bon état ;
- Limitation du nombre de véhicules en circulation sur le chantier ;
- Mise en place d'un programme d'écoconduite

Evaluation des incidences en phases travaux :

Faibles

Incidences et mesures en phase exploitation

Durant la phase d'exploitation, quelques passages de véhicules seront occasionnés de façon modérée, ce qui pourra engendrer de la pollution.

Mais les nouveaux aménagements apportés au poste source n'entraîneront pas de modifications majeures du climat global et de la qualité de l'air.

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Négligeables



3.1.2. Topographie

Le nivellement du terrain pour la restructuration du poste source impliquera la réalisation de travaux de terrassement minimes. Les principaux travaux de terrassement sont liés à la construction de la cabine 2I+P et de la fosse déportée. Les incidences sur la topographie du site en phases travaux seront donc dérisoires.

En phase d'exploitation, les nouveaux aménagements apportés au poste source n'auront pas d'impacts significatifs sur la topographie du terrain d'étude.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables

3.1.3. Géologie et pédologie

Incidences et mesures en phases travaux

Les phases de chantiers occasionneront des mouvements d'engins relatifs à la préparation des terrains, à l'approvisionnement en matériels, et à la restructuration du site. Ces mouvements occasionneront des légers tassements du sols, ainsi que des risques de pollution par infiltration d'hydrocarbures liés à l'utilisation de ces engins. Durant la phase de démantèlement des installations, ces risques seront identiques.

Il est donc suggéré :

- D'aménager une plateforme sécurisée pour l'approvisionnement des engins en carburant et le stockage de tous les produits présentant un risque de pollution ;
- De mettre à disposition un kit anti-pollution propre ;
- D'entretenir régulièrement le matériel et des engins utilisés ;
- D'utiliser des engins conformes à la réglementation ;
- D'exécuter des ravitaillements par la technique de « bord à bord » et d'un stockage du carburant spécifique ;
- De limiter le passage de véhicules et d'engins de chantier sur site

Evaluation des incidences en phases travaux :

Faibles à moyennes

Incidences et mesures en phase exploitation

L'entretien et la maintenance des installations peuvent éventuellement provoquer un risque de pollution accidentelle des sols, semblables à celui existant durant les phases de chantier.

Le fonctionnement même du poste source peut être à l'origine d'un risque potentiel de pollution lié à une fuite d'huile du transformateur.

Une maintenance préventive du poste source permettra de diminuer le risque de pollution.

L'ajout de la fosse déportée permet de séparer les fluides (huiles et eau) et ainsi de stopper les huiles en cas de fuite accidentelle.

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Faibles



3.1.4. Eaux souterraines

Incidences et mesures en phases travaux

Durant les phases de chantier, les incidences sur les eaux souterraines peuvent être qualitatives (relatives au risque de pollution accidentelle rejetée dans le milieu récepteur) et/ou quantitatives (si les eaux souterraines sont utilisées ou interceptées).

Comme évoqué précédemment, le passage de véhicules et d'engins sur site peut occasionner des risques de pollution par les hydrocarbures ou autres types de produits polluants.

Il est donc suggéré de :

- Respecter les précautions appliquées à la gestion des hydrocarbures via la gestion des risques de pollution ;
 - Aménagement d'une plateforme étanche
 - Mise à disposition d'un kit anti-pollution
 - L'entretien régulier du matériel et des engins utilisés
 - L'exécution des ravitaillements par la technique de « bord à bord »
 - La réalisation des travaux hors périodes des fortes pluies.
- D'utiliser des produits éventuellement non-polluants ;
- D'avoir une gestion des déchets appropriée.

Les différentes interventions des engins lors des travaux entraîneront le compactage et une réduction de la perméabilité des sols de façon temporaire.

Aucun pompage n'est prévu pour cette opération suivant les informations qui nous ont été transmises.

En ce qui concerne le raccordement, les écoulements des eaux souterraines ne seront pas affectés en raison de la faible importance des travaux de terrassement.

Evaluation des incidences en phase travaux :

Faibles

Incidences et mesures en phase exploitation

Les activités d'entretien et de maintenance de la phase d'exploitation (nettoyage, passage de véhicules, etc..) peuvent avoir une incidence sur la qualité de la nappe sous-jacente.

Le nettoyage du site devra s'effectuer à l'eau sans aucun détergent ni produit chimique

Le passage de véhicule devra être limité pour éviter le risque d'infiltration d'hydrocarbures dans la nappe.

De plus, les nouveaux aménagements apportés au poste source viennent augmenter les surfaces imperméabilisées du site, venant ainsi limiter la régénération de la nappe. D'après les informations qui nous ont été transmises, le client prévoit alors la réalisation d'ouvrages d'infiltration des eaux pluviales en compensation. Ainsi que la création d'une fosse déportée permettant de limiter l'infiltration des huiles dans les eaux souterraines.

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Faibles



3.1.5. Eaux superficielles

Incidences et mesures en phases travaux

Comme pour les eaux souterraines, des incidences sur les eaux superficielles peuvent être qualitatives (risques de pollution accidentelle) ou encore quantitatives (augmentation des eaux de ruissellement...).

L'intervention d'engins durant les différentes phases travaux peuvent entraîner éventuellement un risque de pollution accidentelle sur les sols et les eaux superficielles par ruissèlement des polluants.

Il est donc suggéré :

- De créer des zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrées ou enrobées.
- Les éventuels stockages d'hydrocarbures ou des autres produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol devront être réalisés sur une surface imperméabilisée et en rétention.
- De vérifier le matériel et les engins de chantier régulièrement.
- De mettre à disposition un kit anti-pollution propre pour chaque engin (réserve d'absorbant, dispositif de contention sur voirie, dispositif d'obturation de réseau)
- D'assurer le traitement des eaux usées pendant la phase chantier
- D'organiser un balisage strict des travaux
- D'utiliser des engins en bon état
- De limiter la circulation des véhicules et engins sur site
- De mettre en place des procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes (ARS) en cas de déversement accidentels de produits dangereux.

Durant les phases travaux, l'imperméabilisation du sol va augmenter de façon temporaire (passage de véhicule, création d'aire de chantier...), venant légèrement augmenter le ruissellement des eaux en surface.

La durée d'intervention et de structuration des travaux pourra être limitée. Les surfaces des aires de chantier pourront être diminuées. Et la végétation existante devra être maintenue pour favoriser la rétention de l'eau dans le sol.

Evaluation des incidences en phases travaux :

Faibles

Incidences et mesures en phase exploitation

En phase d'exploitation, des incidences sur la qualité des eaux de surfaces (risques de pollution) peuvent être engendrées en lien avec les activités d'entretien et de maintenance du poste source par phénomène de ruissellement comme évoqué précédemment. Ces incidences seront toutefois limitées grâce à la création de la fosse déportée.

Il est donc conseillé de bannir les sources de polluants en amont, et de limiter autant que possible les surfaces imperméabilisées en maintenant une couverture de sol perméable et de la végétation pour favoriser l'infiltration directe dans le sol.



Des incidences quantitatives seront également générées sur les eaux de surface, du fait de l'augmentation des surfaces imperméabilisées du terrain, et donc de la quantité des eaux de ruissèlement, ce qui indirectement participe à l'accroissement du risque d'inondation en point bas.

Or, compte tenu de la faible surface d'extension prévue dans le cadre du projet, et de la réalisation d'ouvrage d'infiltration des eaux pluviales en compensation, l'incidence quantitative est à relativiser.

Il est conseillé de limiter autant que possible les surfaces imperméabilisées en maintenant une couverture de sol perméable et de la végétation pour favoriser l'infiltration directe dans le sol.

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Faibles

3.2.6. Risques naturels

En phases travaux et en phase d'exploitation, les nouveaux aménagements apportés au poste source n'auront pas d'incidences notables sur les risques naturels locaux.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Faibles

3.2. MILIEU NATUREL

Compte tenu du fait que :

- Le secteur d'étude n'est pas intégré, ni localisé à proximité directe d'un espace naturel remarquable, de zones humides, et n'est pas localisé dans une zone stratégique quant au développement des trames vertes et bleues ;
- Le projet de restructuration s'effectuera uniquement dans l'enceinte de la parcelle existante et accueillant déjà le poste source existant ;
- Le site d'étude a une faible qualité écologique (sous réserve d'investigations écologiques n'ayant pas été réalisées par notre agence durant cette étude).
- Les espaces verts (zone herbacée et couverture végétale) représentant environ 40% de la parcelle, seront conservés dans le cadre de la restructuration du poste source (cf. partie 1.3) ;

Les incidences du projet sur les milieux naturels seront alors négligeables en phases travaux et en phase d'exploitation.

Evaluation des incidences en phases travaux et phase d'exploitation :

Négligeables



3.3. MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

3.3.1. Développement urbain

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidences notables sur le développement urbain de la commune de Saint-Parize-le-Châtel en phases travaux et en phase d'exploitation.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables

3.3.2. Contexte économique

Incidences et mesures en phases travaux

En phases travaux, la restructuration du poste source n'aura pas d'impact majeur sur l'économie locale.

Néanmoins, le chantier engendrera des retombées locales positives pendant les travaux (restauration, commerce, ...). Dans la mesure du possible, les entreprises sollicitées (électriciens, soudeurs, génie civilistes, etc.) devront être pour la plupart des entreprises locales. Aucune visibilité n'existe entre les hébergements touristiques et principales activités touristiques du secteur et les terrains du projet.

Evaluation des incidences en phases travaux :

Positives

Incidences et mesures en phase exploitation

En phase d'exploitation, la restructuration du poste source n'aura pas d'impact majeur sur l'économie locale.

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Négligeables

3.3.3. Santé et cadre de vie

Incidences et mesures en phases travaux

Comme évoqué précédemment (cf. 2.3), le site d'étude est localisé à moins de 200 m du village de Saint-Parize-le-Châtel, ce qui le rend vulnérable d'un point de vue des enjeux sur la santé et le cadre de vie, de par sa proximité avec les habitations.



Pendant toute la durée des travaux, le chantier génèrera des nuisances sonores émises par les déplacements des engins de construction et la manipulation du matériel pour le montage des installations et la circulation des camions d'approvisionnement.

Afin de limiter le bruit émis vers le voisinage pendant les phases de chantier les mesures suivantes seront prises :

- Les engins seront conformes à la réglementation en vigueur en matière de bruit ;
- L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs, gênants pour le voisinage sera aussi interdit sauf si leur emploi est exceptionnel et réservé à la prévention et au signalement d'incident grave ou d'accident ;
- La durée des travaux sera limitée dans le temps ;
- Les travaux seront réalisés en période diurne et uniquement en semaine (hors jours fériés) ;
- Le trafic des camions se déroulera sur toute la durée du chantier ;
- Les riverains et entreprises situés à proximité du déroulement du chantier devront être informés.

Les différents travaux sur les zones de chantier pourront occasionner des émissions de poussières diffuses sur le site et ses abords, qui seront susceptibles d'être augmentées par temps sec.

Les camions de transport pourront également entraîner des poussières sur la voirie locale. Néanmoins, dans la mesure où l'accès au site peut se faire par une voirie en enrobé, la circulation des véhicules ne générera que peu de poussières.

Afin de limiter les émissions de poussières les mesures suivantes devront être prises :

- Les vitesses de circulation des engins et des camions seront limitées dans l'emprise du chantier afin de réduire les phénomènes de turbulence derrière les véhicules.
- En période sèche, un arrosage des sols sera préconisé en cas de mise en suspension des poussières.

En ce qui concerne les travaux de raccordement, ils se feront uniquement sur la voirie existante. En effet, les émissions des nuisances et de poussières, liées au raccordement, restent faibles en durée et intensité.

Des nuisances olfactives provenant des gaz d'échappement engendrées par la circulation des camions et le fonctionnement des engins, pourront éventuellement être ressenties par le personnel des entreprises effectuant les travaux, les habitants les plus proches des terrains et les personnes fréquentant les environs.

Leurs incidences seront toutefois réduites du fait du caractère temporaire et limité des travaux.

L'entretien régulier des engins permettra de limiter les émissions de gaz d'échappement et donc de déranger le voisinage. Les engins utilisés seront conformes avec la réglementation.

Les différentes phases de travaux et les déplacements du personnel des entreprises intervenant sur le site, entraîneront une augmentation temporaire et limitée du trafic (approvisionnements du chantier, acheminement de matériels pour le montage et les travaux, ...).



Afin de limiter les nuisances causées par l'augmentation du trafic, une signalisation adaptée devra être mise en place.

Plusieurs dispositions supplémentaires seront prises pour réduire la gêne liée au trafic :

- Non-obstruction de la voie d'accès,
- Interdiction de stationner en dehors des zones identifiées sur le chantier,
- Maintien en état des voies de circulation aux abords du chantier.

Les convois exceptionnels qui auront à livrer du matériel sur le site seront accompagnés conformément à la législation.

Le maître d'ouvrage s'engage à nettoyer les voies d'accès dès que nécessaire (présence de terre par exemple).

Il est à noter que les travaux seront réalisés aux heures et jours ouvrables.

Les riverains seront informés des dates de passages des convois pouvant entraver la circulation.

Evaluation des incidences en phases travaux :

Moyenne

Incidences et mesures en phase d'exploitation

Le site est caractérisé comme vulnérable d'un point de vue du cadre de vie local de par sa proximité avec le village de Saint-Parize-le-Châtel.

En phase d'exploitation, le fonctionnement du poste source ne produira pas de nuisance notable sur la santé du voisinage et des personnes fréquentant les environs. Les incidences générées seront potentiellement des nuisances sonores, toutefois ponctuelles et limitées à l'échelle du site. Les incidences en phase d'exploitation seront alors « faibles ».

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Faibles

3.3.4. Contexte réglementaire

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidence notable en phases travaux et en phase d'exploitation sur le contexte réglementaire du territoire dans lequel il s'inscrit.

Evaluation des incidences en phases travaux et phase d'exploitation :

Négligeables

3.3.5. Sites et Sols Pollués

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidence notable en phases travaux et en phase d'exploitation sur les Sites et Sols Pollués environnants.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables



3.3.6. Risques industriels et technologiques

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidence notable en phases travaux et en phase d'exploitation sur les risques industriels et technologiques environnants.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables

3.3.7. Projets existants et approuvés

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidence notable en phases travaux et en phase d'exploitation sur les projets existants et approuvés environnants.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables

3.4. INCIDENCES ET MESURES SUR LA PAYSAGE ET PERCEPTIONS

3.4.1. Patrimoine culturel

Incidences et mesures en phases travaux

Le site actuel du poste source se trouve adjacent au mémorial américain, classé Monument Historique depuis 2015, ce qui rend le terrain du projet vulnérable d'un point de vue de son impact vis-à-vis du patrimoine culturel en phases travaux. En effet, les travaux peuvent provoquer des nuisances venant impacter la fréquentation touristique du site. La fréquentation de ce site restant toutefois modérée, cette incidence est à relativiser. Les autres monuments classés dans l'espace environnant du projet ne seront pas impactés.

En conséquence, il est suggéré les mêmes mesures que celles évoquées dans la *sous-partie 3.3.3*.

Evaluation des incidences en phases travaux :

Faibles à moyennes

Incidences et mesures en phase exploitation

Compte tenu de la proximité directe du poste source avec le mémorial américain, la restructuration du site aura un impact sur le patrimoine culturel local. Les incidences seront d'ordre visuelle, et sonore de manière occasionnelle et ponctuelle.

Etant dans un périmètre classé, la restructuration du poste source est contrainte par les prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Nièvre (UDAP 58), notamment pour la disposition des palplanches le long de la clôture extérieure.

L'impact est toutefois à nuancer étant donné qu'il s'agit de l'aménagement d'un site déjà existant, nécessitant la réalisation de peu de modifications, que le site est masqué en partie par un couvert végétal, et que la fréquentation touristique du site est modérée.



Il est tout de même suggéré :

- De présenter le projet à l'UDAP 58 ;
- D'adapter ensuite les plans du projet en fonction des nomenclatures imposées ;
- De renforcer la couverture végétale sur la partie Est de la parcelle ;
- L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs sera interdit.

Evaluation des incidences sur le patrimoine culturel :

Faibles à moyennes

3.4.2. Patrimoine archéologique

La restructuration du poste source n'aura pas d'incidence majeure sur le patrimoine archéologique en phases travaux et en phase d'exploitation, compte tenu de l'éloignement des sites archéologiques environnants.

Evaluation des incidences en phases travaux et en phase d'exploitation :

Négligeables

3.4.3. Paysage et perceptions

Incidences et mesures en phases travaux

En phase travaux, l'aménagement provisoire du chantier, et la circulation d'engins de chantier, de matériaux et de déchets peuvent venir impacter la perception du poste source dans son environnement proche et plus lointain.

En revanche, il s'agira d'une contrainte visuelle temporaire, qui ne sera donc pas évaluée comme incidence majeure.

Les mesures suggérées sont les suivantes :

- Les phases de travaux seront programmées et structurées selon un planning précis, ce qui favorisera le maintien ordonné du site.
- Le chantier sera nettoyé en fin de journée.

Evaluation des incidences en phases travaux :

Faibles à moyennes

Incidences et mesures en phase exploitation

Le poste source étant déjà existant, les nouveaux aménagements réalisés dans le cadre de la restructuration du site seront de faible envergure. De plus, le site est masqué en partie par un couvert végétal imposant, notamment sur les parties Sud et Est.

En revanche, selon les aménagements prévus, il est envisagé une rénovation de la clôture existante, notamment à partir de palplanches couleur gris/béton. Cette modification sera donc discrète, mais néanmoins perceptible depuis la vue lointaine du site.



En conséquence, il est suggéré de :

- Demander des renseignements et conseils à l'UDAP 58
- Demander des renseignements et conseils à la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel
- De renforcer le couvert végétal lorsque cela est possible

Evaluation des incidences en phase d'exploitation :

Faibles

3.5. BILAN DES IMPACTS AVANT MESURES

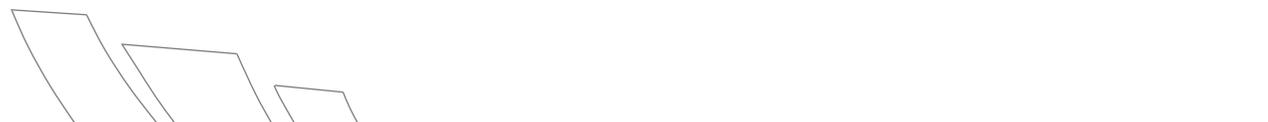
Les incidences seront hiérarchisées de la manière suivante :

Tableau 10 Hiérarchisation des incidences

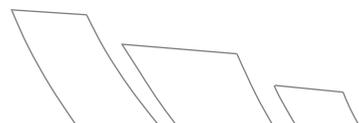
Valeur l'incidence	Positive	Négligeable	Faible	Faible à Moyenne	Moyenne	Moyenne à Forte	Forte
--------------------	----------	-------------	--------	------------------	---------	-----------------	-------



Thèmes	Sous-thèmes	PHASE De TRAVAUX (défrichage, construction et démantèlement)			PHASE D'EXPLOITATION		
		Caractéristiques des incidences	Mesures retenues	Bilan des incidences	Caractéristiques des incidences	Mesures retenues	Bilan des incidences
Milieu physique	Climat et qualité de l'air	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation rationnelle de l'énergie fossile ; Utilisation de gazole non routier (engins de chantier) ; Utilisation des engins en bon état ; Limitation du nombre de véhicules en circulation sur le chantier ; Mise en place d'un programme d'écoconduite 	Faibles	-	-	Négligeables
	Topographie	Travaux nécessitant peu de nivellement et de terrassement	-	Négligeables	-	-	Négligeables
	Géologie et pédologie	Légers tassements du sol lors du passage des véhicules et engins de chantier	<ul style="list-style-type: none"> Limitation du passage d'engins et de véhicules de chantier sur site 	Faibles à moyennes	Risque de pollution accidentelle sur les sols durant l'entretien et la maintenance du site	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance préventive du poste source Création de la fosse déportée 	Faibles
Risque de pollution accidentelle sur les sols		<ul style="list-style-type: none"> Aménagement d'une plateforme sécurisée pour l'approvisionnement des engins en carburant et le stockage de tous les produits présentant un risque de pollution ; 					



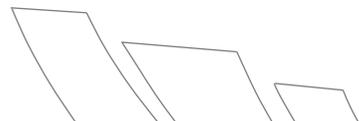
			<ul style="list-style-type: none"> Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre ; Entretien régulier du matériel et des engins utilisés ; Utilisation des engins conformes à la réglementation ; Exécution des ravitaillements par la technique de « bord à bord » et d'un stockage du carburant spécifique ; 				
	Eaux souterraines	Incidences qualitatives (risque de pollution accidentelle de la nappe sous-jacente)	<ul style="list-style-type: none"> Le respect de précautions appliquées à la gestion des hydrocarbures via la gestion des risques de pollution L'emploi de produits non-polluants Gestion des déchets appropriée 	Faibles	Risque de pollution de la nappe sous-jacente	<ul style="list-style-type: none"> Nettoyage du site sans détergent et produit chimique Limitation du passage de véhicules Création de la fosse déportée 	Faibles
		Incidences quantitatives (compactage)	<ul style="list-style-type: none"> Limitation du compactage 		Incidences quantitatives	<ul style="list-style-type: none"> Création d'ouvrage de gestion des eaux pluviales adaptés 	
	Eaux superficielles	Incidences qualitatives (risques de pollution accidentelle)	<ul style="list-style-type: none"> De créer des zones de stationnement des engins de chantier sur des surfaces empierrées ou enrobées. Les éventuels stockages d'hydrocarbures ou des autres produits liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol devront être réalisés sur une surface imperméabilisée. De vérifier le matériel et les engins de chantier régulièrement. 	Faibles	Incidences qualitatives (risque de pollution des eaux de surface)	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la pollution en amont Limitation du phénomène de ruissellement lié à l'imperméabilisation du sol Création de la fosse déportée 	Faibles



			<ul style="list-style-type: none"> De mettre à disposition un kit anti-pollution propre pour chaque engin (réserve d'absorbant, dispositif de contention sur voirie, dispositif d'obturation de réseau) D'assurer le traitement des eaux usées pendant la phase chantier D'organiser un balisage strict des travaux D'utiliser des engins en bon état De limiter la circulation des véhicules et engins sur site De mettre en place des procédures d'alerte des services de secours et administrations compétentes (ARS) en cas de déversement accidentels de produits dangereux. 				
		Incidences quantitatives (augmentation des débits ruisselés et diminution de la rétention d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> Limitation de la durée d'intervention et structuration des travaux Réduction de la surface des aires de chantier Maintien de la végétation existante 		Incidences quantitatives (augmentation de la surface imperméabilisée)	<ul style="list-style-type: none"> Limiter autant que possible l'imperméabilisation du terrain Maintien d'une couverture de sol perméable, ainsi que de la végétation 	
	Risques naturels	-	-	Négligeables	-	-	Négligeables
Milieu naturel	Espaces naturels remarquable	-	-	Négligeables	-	-	Négligeables



	s (ZNIEFF, ZICO, Natura 2000)						
	Zones humides						
	Continuité écologique						
Milieu socio-économique	Développement urbain local	-	-	Négligeables	-	-	Négligeables
	Contexte économique	Retombés économiques indirectes (restauration, commerce, sollicitation d'entreprises locales)	-	Positives	-	-	Négligeables
	Santé et cadre de vie	Nuisances de chantier (sonores, olfactives, visuelles, augmentation du trafic local, etc...)	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des véhicules et engins de chantier en matière de bruit • L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs, gênants pour le voisinage sera aussi interdit • Limitation de la durée des travaux dans le temps • Travaux en période diurne et uniquement en semaine, aux horaires de jours ouvrables 	Moyenne	Nuisances sonores pouvant être générées ponctuellement et de manière occasionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs, gênants pour le voisinage sera aussi interdit • Communication avec les riverains et entreprises à proximité des nuisances potentiels 	Faibles



			<ul style="list-style-type: none"> • Etalement du trafic des camion sur toute la durée du chantier • Communication avec les riverains et entreprises à proximité de déroulement du chantier • Limitation de la vitesse de circulation des engins • Arrosage des sols en période sèche • Entretien régulier des engins et véhicules de chantier • Mise en place d'une signalisation de chantier adaptée • Réduction de la gêne liée au trafic 			
	Contexte réglementaire					
	Sites et Sols Pollués					
	Risques Industriels et Technologiques	-	-	Négligeables	-	Négligeables
	Projets existants et approuvés à proximité					



Paysage et perception	Patrimoine culturel	Proximité directe du projet d'un Monument Historique	<ul style="list-style-type: none"> • Conformité des véhicules et engins de chantier en matière de bruit • L'usage de sirènes, avertisseurs ou encore haut-parleurs gênants sera interdit • Limitation de la durée des travaux dans le temps • Travaux en période diurne et uniquement en semaine, aux horaires de jours ouvrables • Etalement du trafic des camion sur toute la durée du chantier • Communication avec les riverains et entreprises à proximité de déroulement du chantier • Limitation de la vitesse de circulation des engins • Arrosage des sols en période sèche • Entretien régulier des engins et véhicules de chantier • Mise en place d'une signalisation de chantier adaptée • Réduction de la gêne liée au trafic 	Faibles à moyennes	Proximité directe du projet d'un Monument Historique	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact avec l'UDAP 58 • Adaptation des plans du projet en fonction des nomenclatures imposées • Renforcement de la couverture végétale sur la partie Est de la parcelle • Usage de sirène, avertisseurs ou haut-parleurs sonores est interdit pour ne pas générer de nuisances sonores 	Faibles à moyennes
	Patrimoine archéologique	-	-	Négligeables	-	-	Négligeables



	Paysage et perception	Nuisances visuelles liées au chantier	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux programmés et structurés selon un planning précis pour favoriser le maintien ordonné du site. • Le chantier sera nettoyé en fin de journée 	Faibles à moyenne	Rénovation de la clôture du site à partir de palplanches couleurs « gris/béton »	<ul style="list-style-type: none"> • Demander conseils à l'UDAP 58 • Demander conseils à la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel • Renforcer le couvert végétal dans la mesure de faisabilité 	Faibles
--	-----------------------	---------------------------------------	---	-------------------	--	--	---------



4 CONCLUSION

Dans le cadre de la restructuration du poste de source de la commune de Saint-Parize-le-Châtel, dont l'objectif est la mise aux normes environnementales, et la sécurisation du site, ENEDIS a mandaté ECR Environnement pour la réalisation d'une étude environnementale avant travaux.

Une visite de site a été effectuée en juin 2021, et a consisté à la récupération de plusieurs informations via l'interlocuteur de la société ENEDIS, la Mairie de Saint-Parize-le-Châtel, et de la réalisation d'un reportage photographique et de l'environnement proche du poste source.

La présente étude recense un certain nombre d'impacts générés par le projet sur son territoire. De manière générale, la restructuration du poste source aura une faible incidence sur son espace proche et environnant. Néanmoins, quelques points de vigilances ont été soulevés, et pour lesquels des mesures ont été associées et suggérées au client, afin que s'inscrive dans une démarche de protection de l'environnement.

Enfin, ce document technique est couplé à un formulaire de demande d'examen au cas-par-cas, en référence à l'article R.122-3 du code de l'environnement.

5 ANNEXES

Annexe 1 : Plan d'implantation des sondages

Annexe 2 : Tableau de description des zones ZNIEFF à proximité du site d'étude

Annexe 3 : Tableau de description des zones Natura 2000 à proximité du site d'étude

Annexe 4 : Carte de localisation 1/25 000 et plan de situation 1/10 000

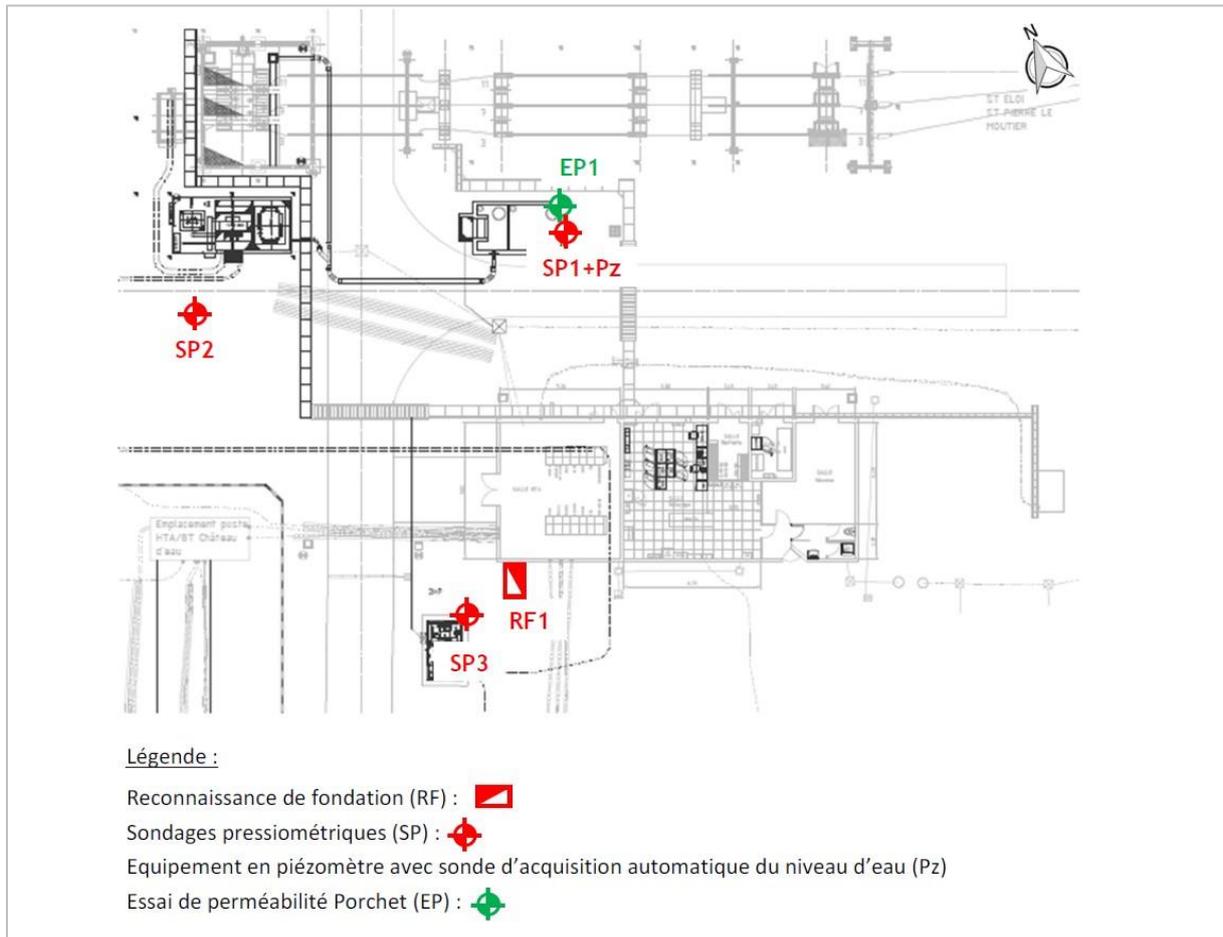
Annexe 5 : Vue en plan des travaux



Annexe 1

Plan d'implantation des sondages





Annexe 2

Tableau de description des zones ZNIEFF à proximité du site d'étude



ZNIEFF de type 1 n°260030029	Distance au site : 5 km au Nord-Ouest
	Surface : 1069,46 ha
	<p>Description : Entre Loire et Allier, le site comprend un ensemble de parcelles prairiales bocagères associées à quelques bosquets, étangs et rares parcelles cultivées. Ce site est d'intérêt régional pour sa faune bocagère. Il accueille pour la nidification un cortège varié d'espèces bocagères avec notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>), rapace nocturne menacé par la disparition du bocage et notamment des vieux arbres qu'elle utilise préférentiellement pour nidifier, - La Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>), passereau d'intérêt européen, - L'Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>), passereau d'intérêt européen, - La Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>). <p>Un insecte d'intérêt européen a également été répertorié sur le site : il s'agit du Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>).</p> <p>Ce patrimoine dépend essentiellement du maintien d'un élevage extensif, respectueux des milieux prairiaux, des mares, des haies et des vieux arbres sur pied.</p>
ZNIEFF de type 2 n°260009924	Distance au site : 4 km à l'Ouest du site d'étude
	Surface : 4597,7 ha
	<p>Description : Le cours bourguignon de la vallée de l'Allier présente un paysage typique modelé par la dynamique du cours d'eau (dépôts de matériaux, inondations, érosions). Boisements alluviaux, grèves, bras morts, pelouses sableuses, prairies alluviales bocagères et zones cultivées se partagent l'espace.</p> <p>La zone est d'intérêt régional pour ses milieux alluviaux, sa faune et sa flore.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) La dynamique de l'Allier a créé une topographie variée où alternent des cuvettes à nappe affleurante, et des buttes sableuses/ graveleuses sèches. La dynamique actuelle de ce cours d'eau très actif (érosion des berges, transformation des îles, dépôts de matériaux) crée des perturbations dans la végétation alluviale et permet l'expression de successions végétales variées. 2) Les milieux secs du lit majeur, établis sur les cordons d'alluvions sableuses ou graveleuses déposées anciennement par le fleuve, présentent un panel d'habitats. 3) Les zones humides du lit majeur, s'exprimant à la faveur d'alluvions limoneuses.
ZNIEFF de type 2 n°240001013	Distance au site : 7 km à l'Ouest du site d'étude
	Surface : 4394,73 ha
	<p>Description : Cette vaste zone correspond à la plaine de l'Allier et au rebord du plateau boisé qui la domine. Ce secteur en pente douce est parcouru par de nombreux ruisseaux affluents de l'Allier. Il subsiste dans cet ensemble de nombreuses zones prairiales et différents ensembles bocagers en très bon état de conservation. Ce secteur s'avère très riche en végétaux et animaux qui traduisent une excellente qualité des milieux : mares, cours d'eau, étangs, réseaux de haies, boisements en sol plus ou moins acide, prairies saines ou humides, rives et grèves de l'Allier. C'est par ailleurs un secteur peu fréquenté, favorable aux espèces qui recherchent des secteurs calmes. Dans les composantes patrimoniales il faut signaler la nidification de la Cigogne blanche, la présence d'un riche cortège entomologique. Par exemple la libellule <i>Coenagrion ornatum</i> se situe ici, en l'état actuel des connaissances, en limite Ouest de son aire de répartition européenne. C'est le</p>



	<p>seul site de la région Centre connu pour cette espèce. Concernant la flore déterminante de ZNIEFF, une vingtaine d'espèces ont été recensées, dont huit protégées.</p>
ZNIEFF de type 1 n°260015461	<p>Distance au site : 6 km à l'Ouest du site d'étude</p>
	<p>Surface : 2731,12 ha</p>
	<p>Description : Le site occupe un tronçon du val d'Allier. Des grèves sableuses y alternent avec des méandres abandonnés, des portions de forêts riveraines et des îlots de graviers régulièrement remaniés. Le cours d'eau, très dynamique, est caractérisé ici par une large bande de divagation et des successions de zones d'érosions et de zones de dépôts d'alluvions, facteurs de biotopes variés. Les bras morts et leurs abords présentent différents types d'habitats humides : boires, mares, ripisylves, roselières, caricaies, prairies inondables, etc. Cet ensemble est encadré par un système prairial bocager comportant des secteurs cultivés ou plantés en peupliers. Ce site est d'intérêt régional pour les habitats alluviaux, sa faune et sa flore.</p>
ZNIEFF de type 2 n°260009941	<p>Distance au site : 2 km au Sud du site d'étude</p>
	<p>Surface : 2731,12 ha</p>
	<p>Description : Les forêts et les étangs du Perray se situent dans la partie nivernaise de la Sologne bourbonnaise. Les terrains sont alternativement sableux, limoneux ou argileux à la faveur de plaquages d'âge tertiaire. C'est une région de plaine ouverte qui associe zones cultivées, prairies bocagères, boisements et étangs. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats variés (boisements, zones humides des abords d'étangs) et la faune et la flore qui y est inféodée, avec notamment plusieurs espèces atlantiques en limite d'aire de répartition.</p>
ZNIEFF de type 2 n°260009920	<p>Distance au site : 9 km à l'Est du site d'étude</p>
	<p>Surface : 6532,32 ha</p>
	<p>Description : La vallée de la Loire de Décize à Nevers offre un paysage modelé par la dynamique du fleuve (dépôts de matériaux, inondation, érosion). Boisements alluviaux, grèves, bras morts, prairies alluviales bocagères, pelouses sèches et zones cultivées se partagent l'espace. La zone est d'intérêt régional pour ses milieux alluviaux (forêt, pelouses, cours d'eau et leurs annexes) et les espèces végétales et animales inféodées à ces milieux. La dynamique du fleuve a créé une topographie très variée où alternent des cuvettes à nappe affleurante, et des buttes sableuses ou graveleuses sèches. Les cycles d'inondation entraînent l'érosion des berges, la transformation d'îles et le dépôt de matériaux ; ils créent par ailleurs des perturbations dans la végétation alluviale et permettent l'expression de successions végétales variées.</p>
ZNIEFF de type 1 n°260002912	<p>Distance au site : 10 km à l'Est du site d'étude</p>
	<p>Surface : 1262,88 ha</p>
	<p>Description : Le site occupe un tronçon du lit majeur du Val de Loire, juste en amont de l'agglomération de Nevers. Des grèves sableuses alternent avec des méandres abandonnés, des portions importantes de forêts riveraines et des îlots de graviers régulièrement remaniés. Ces milieux sont encadrés soit par des prairies bocagères, soit par des parcelles cultivées. Le cours d'eau, très dynamique, est caractérisé par une large bande de divagation et par des successions de zones d'érosions et de zones de dépôts d'alluvions, créant des biotopes variés. Les bras morts sont riches en habitats humides. Ce site est d'intérêt régional pour ses habitats alluviaux ainsi que pour sa faune et sa flore</p>



Annexe 3

Tableau de description des zones Natura 2000 à proximité du site d'étude



<p>Directive Habitats n°FR2600965 « Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »</p>	<p>Distance au site : 6 km à l'Ouest du site d'étude</p>
	<p>Surface : 16 126 ha</p>
	<p>Description : Le site est localisé sur 98% pour le domaine atlantique et 2% pour le domaine continental. Il présente un grand intérêt écologique.</p> <p>Les pelouses et prairies sur sable sont des milieux instables et très fragiles qui, en l'absence d'exploitation par l'agriculture évoluent vers le fourré et/ou la forêt. De même, une évolution vers un boisement marécageux dense à Saule et Aulne est constatée sur les boires et ganches. L'activité traditionnelle d'élevage (pâturage et fauche) peu intensive a permis l'entretien du patrimoine naturel des prairies. Globalement, on constate actuellement une tendance nette à l'évolution vers des pratiques plus intensives (augmentation de la charge en bétail, amendements, herbicides, modification durable d'humidité des sols, mise en culture). Ces pratiques conduisent actuellement à une régression importante et rapide des habitats naturels. L'installation, de cultures (maïs) et de peupleraies entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares et une dégradation des annexes aquatiques (pollution des mares et frayères). Très prisées pour les activités de loisirs, les grèves, milieux sur sables et annexes du fleuve sont soumis à différentes dégradations (circulation pedestre et motorisée) constituant une menace pour la reproduction des oiseaux nichant sur les grèves. La stabilité des berges par enrochement modifie la dynamique du fleuve et élimine les micro-habitats aquatiques utilisés pour les poissons.</p>
<p>Directive Habitats n°FR2600966 « Val de Loire nivernais »</p>	<p>Distance au site : 10 km à l'Est du site d'étude</p>
	<p>Surface : 3 050 ha</p>
	<p>Description : La vallée de la Loire nivernaise est représentative de la richesse des milieux ligériens. La dynamique naturelle de la Loire est à l'origine de la diversité écologique du site. Les différents milieux constituent une mosaïque d'habitats naturels, colonisée par de nombreuses espèces animales et végétales. Les conditions naturelles spécifiques aux milieux ligériens entraînent une grande originalité des habitats naturels et des espèces présentes. La vallée de la Loire constitue aussi un axe de migration de premier ordre pour la faune (oiseaux, poissons) et la flore. Les richesses naturelles du site sont relativement bien préservées. En effet, les pelouses alluviales sont encore souvent entretenues grâce à une activité d'élevage extensif. De nombreux éleveurs sont d'ailleurs engagés depuis 1995 dans des démarches d'agriculture durable au travers de mesures agri-environnementales. De plus, le site est assez bien préservé de la fréquentation humaine car les accès restent limités.</p>
<p>Directive Oiseaux n°2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier Mornay-sur-Allier et Neuvy-sur-Loire »</p>	<p>Distance du site : 6km à l'Ouest du site d'étude</p>
	<p>Surface : 13 815 ha</p>
	<p>Description : En termes de nidification, le site présente un intérêt ornithologique remarquable puisqu'au moins 12 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux viennent s'y reproduire à la belle saison. Ce sont en particulier plusieurs dizaines de couples de Sternes naines de Sternes pierregarin qui nichent en colonies sur les îlots du lit mineur.</p> <p>Le site inclut par ailleurs des secteurs de prairies qui constituent des milieux de vie essentiels pour la Pie-grièche écorcheur, espèce inscrite à l'annexe I de la directive Oiseaux.</p> <p>Quant aux phénomènes migratoires, le site est un axe privilégié de migrations pour de nombreuses espèces, en particulier des espèces aquatiques, mais un certain nombre de</p>



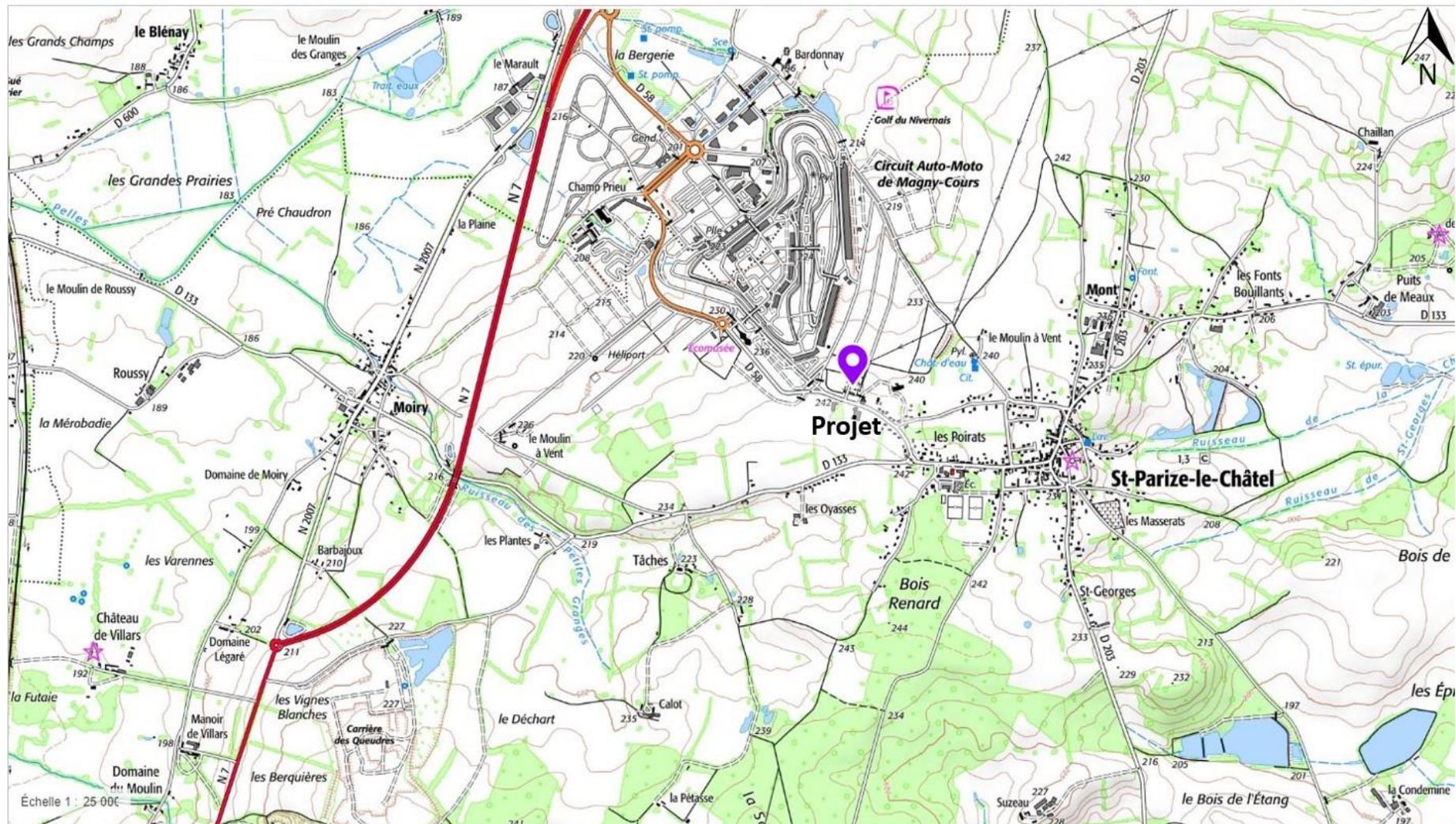
	<p>rapaces et de petits passereaux sont également réguliers et communs au passage. Trois espèces sont plus particulièrement remarquables au regard de leurs effectifs : la Grue cendrée (effectifs estimés à plusieurs dizaines de milliers d'individus), le Balbuzard pêcheur (50 à 250 individus) et le Milan royal (50 à 200 individus). Cette caractéristique du site renforce encore la proposition d'extension à l'ensemble du linéaire de la Loire et de l'Allier.</p>
<p>Directive Oiseaux n°2612010 « Vallée de la Loire entre Imphy et Decize »</p>	<p>Distance du site : 9km à l'Est du site d'étude</p>
	<p>Surface : 4 746 ha</p>
	<p>Description : La vallée de la Loire entre Imphy et Decize est représentative de la diversité écologique des milieux ligériens. Ces milieux modelés par la dynamique fluviale constituent une mosaïque d'habitats naturels. Cette diversité offre à plus de 90 espèces d'oiseaux des zones de nourrissage, de refuge, de repos et de reproduction sur le site. Le fleuve et les annexes hydrauliques permettent l'alimentation des espèces piscivores comme la Sterne naine et la Sterne Pierregarin. Les annexes hydrauliques et vasières servent aussi de zones d'alimentation pour les limicoles dont le Chevalier sylvain. Les grèves et bancs de sable constituent des zones de nidification pour les Sternes, l'œdicnème criard et le Petit Gravelot. Le Martin pêcheur, l'Hirondelle de rivage et le Guépier d'Europe utilisent les berges abruptes pour installer leur nid. La ripisylve est un secteur de nidification privilégié pour de nombreuses espèces dont le Bihoreau gris, l'Aigrette garzette et le Milan noir. Les milieux ouverts herbacés, le bocage et les cultures sont utilisés pour l'alimentation des espèces insectivores, notamment la Pie grièche écorcheur. Le site accueille plusieurs espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire en phase de nidification mais c'est aussi un lieu important pour la migration et l'hivernage. Ainsi, plusieurs centaines de Grues cendrées fréquentent les zones cultivées du site durant leur phase d'hivernage. De plus, le site fait partie d'un axe migratoire majeur constitué par la vallée de la Loire.</p>



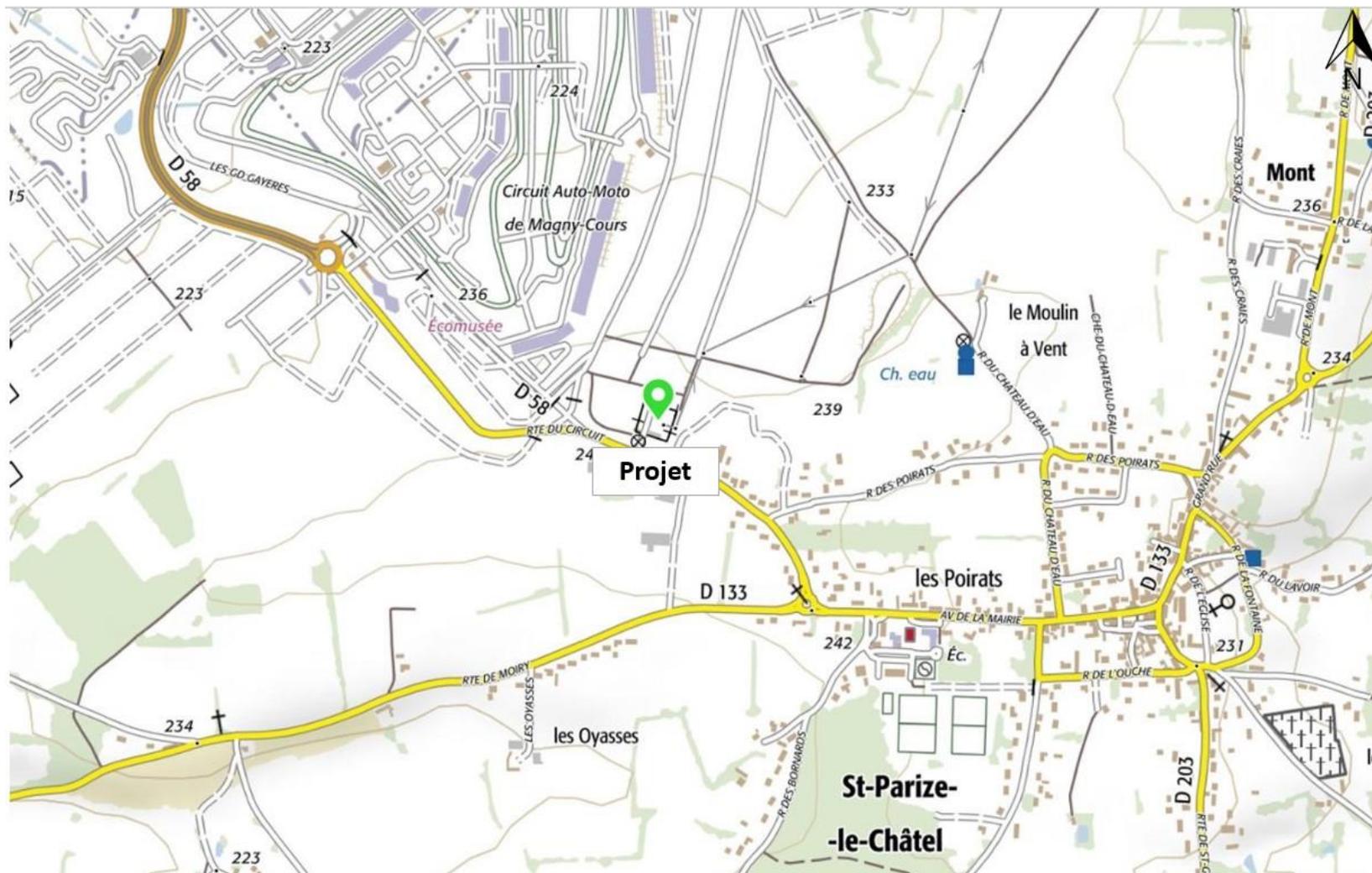
Annexe 4

Carte de localisation 1/25 000 et plan de situation 1/10 000





Carte de localisation 1/25 000 (Géoportail)



Plan de situation 1/10 000 (Géoportail)

Annexe 5

Vue en plan du projet



Vue en plan projet

